

CONVENTION
CADRE PLURIANNUELLE
ACTION CŒUR DE VILLE



ANNEXE 2
DOCUMENT DE PRESENTATION
Septembre 2018



Sommaire

Préambule.....	3
1 – Éléments de contexte.....	4
1.1 - La communauté d'agglomération.....	4
1.2 - Manosque Ville-Centre d'un bassin de vie.....	7
2 – Un périmètre stratégique.....	11
3 – La Gouvernance du projet.....	12
4 – Éléments de diagnostic.....	14
4.1 - Un habitat en quête d'attractivité.....	14
4.2 - Le développement économique et commercial.....	15
4.3 - Mobilité et accessibilité.....	19
4.4 - Les espaces publics et le patrimoine	20
4.5 – L'accès aux équipements, aux services et à une offre culturelle et de loisirs.....	22
5 – L'identité du territoire.....	23
6 – Articulation avec les orientations du territoire.....	24
6.1 - Le SCOT.....	24
6.2 - Le PLH.....	25
6.3 - Le PADD.....	25
7 – Horizon à court terme (5 ans).....	29
7. 1 - Les actions à mener sur l'habitat.....	29
7. 2 - Des initiatives visant une dynamisation économique du centre-ville.....	33
7. 3 - Apaiser les circulations et favoriser les connexions inter-quartier	36
7.4 - Les espaces publics et le patrimoine comme leviers d'attractivité.....	39
7.5 - L'accès aux équipements, aux services, à une offre culturelle et de loisirs.....	44
8 – Spatialisation des actions.....	47
9 – Fiches actions.....	49
10 – Impacts attendus du projet.....	60

Préambule

Pourquoi avoir candidaté à l'opération « Cœur de ville »

Manosque, ville "moyenne" statistiquement est surtout une véritable ville centre sur un espace qui dépasse la communauté d'agglomération et qui concerne environ 100 000 habitants.

Comme l'a dit un jour un représentant de l'État "elle a tout d'une grande".

Cette situation présente bien des paradoxes : une forte dynamique de l'emploi mais un taux de chômage élevé, de nombreux services et équipement publics ou privés mais un perte d'attractivité et d'identité du centre ville.

Venir à Manosque pour se soigner, traiter des problèmes administratifs, faire des courses c'est bien mais venir à Manosque juste parce que c'est une ville agréable à vivre c'est mieux. Notre objectif est que notre centre ville devienne un point de référence régional, identifié et attractif.

Avoir été retenu par l'opération « Cœur de ville » n'est pas une opportunité mais une chance. Cette procédure pluridisciplinaire doit nous permettre d'aller plus loin dans notre volonté de développement du centre ville et de donner du sens à notre action.

1 – Éléments de contexte

1.1 - La communauté d'agglomération

La Communauté d'Agglomération Durance Luberon Verdon (DLVA) a été créée le 1er janvier 2013. Elle regroupe 25 communes et 62 836 habitants.



Source AUPA

Un territoire contrasté

Le périmètre de la communauté d'Agglomération Durance Luberon Verdon s'inscrit en limite Sud du département autour de la ville de Manosque. Corbières et Vinon-sur-Verdon en constituent la limite à l'ouest. Le secteur de développement économique qui se poursuit autour de l'autoroute A51 et de la Durance vers Oraison, La Brillanne construit la limite Nord. A l'Est le territoire s'ouvre vers les espaces naturels, touristiques et paysagers du Verdon.

La région manosquine, poumon économique du département, organise son territoire entre un espace urbain en développement constant et un espace rural.

Ce territoire se présente comme assez contrasté et se décline autour de trois grands espaces :

d'Avenir (PIA), il est porté par DLVA et géré par la CCI des Alpes-de-Haute-Provence.

Cet équipement novateur constitue un atout certain pour la formation professionnelle, initiale et continue, dans les secteurs porteurs de la transition énergétique et du développement durable. Le site pourra accueillir 450 apprenants d'ici 2019, du Bac pro aux formations supérieures.

L'ouverture de ce pôle d'envergure régionale en 2017, a donné corps au concept de "vallée des énergies" du Val de Durance et préfigurer la création d'un technopôle dédié aux énergies nouvelles.

1.2 - Manosque Ville-Centre d'un bassin de vie

La ville de Manosque est la ville la plus importante du département des Alpes-de-Haute-Provence. Des années trente à l'après seconde guerre mondiale, Manosque, encore bourg rural, croît régulièrement par le biais de l'exode rural, la ville va se métamorphoser véritablement suite à la construction du barrage de Serre-Ponçon (Hautes-Alpes) sur la Durance.

Ce dernier va permettre de développer l'exploitation de l'énergie hydraulique, marquant ainsi le début d'une nouvelle période dans l'histoire socio-économique de la ville et de son « bassin de vie ». La période qui s'étend de 1960 à 1975 est marquée par des événements majeurs qui vont façonner un nouveau profil et apporter une toute autre ampleur à la bourgade des années cinquante.

Les grands travaux en lien avec l'aménagement hydraulique, vont attirer une main d'œuvre importante liée au secteur des travaux publics et pour partie immigrée du Maghreb. La création du CEA (Centre d'Etude Atomique) de Cadarache, à proximité de l'agglomération, attirera ouvriers, techniciens et ingénieurs. Cette population a des besoins en équipements publics qui vont faire de Manosque une ville moyenne relativement bien dotée (complexes sportifs, piscine, salle polyvalente et MJC, écoles...).

En dix ans la ville s'est structurée telle qu'on la connaît actuellement. En effet, c'est sur cette période réduite que se concentre l'essentiel de l'évolution démographique de la ville. A ces dix années de forte croissance ont succédé quinze années de stagnation de la population. Les seules variations récentes (depuis 2010) de la démographie sont en grande partie dues à l'accroissement naturel.

Cependant, on constate depuis quelques années un ralentissement de l'attractivité, la commune marque le pas ; la ville peine à organiser sa croissance : stagnation du nombre d'habitants (solde migratoire nul), saturation des axes routiers, difficulté pour accueillir des entreprises, déclin du centre historique... Manosque cherche à remobiliser et à s'organiser autour de relais de croissance pour retrouver sa place de centralité dans le territoire : l'école internationale, l'hôpital, la proximité d'ITER, des entreprises de rayonnement international (L'Occitane, Proman...).

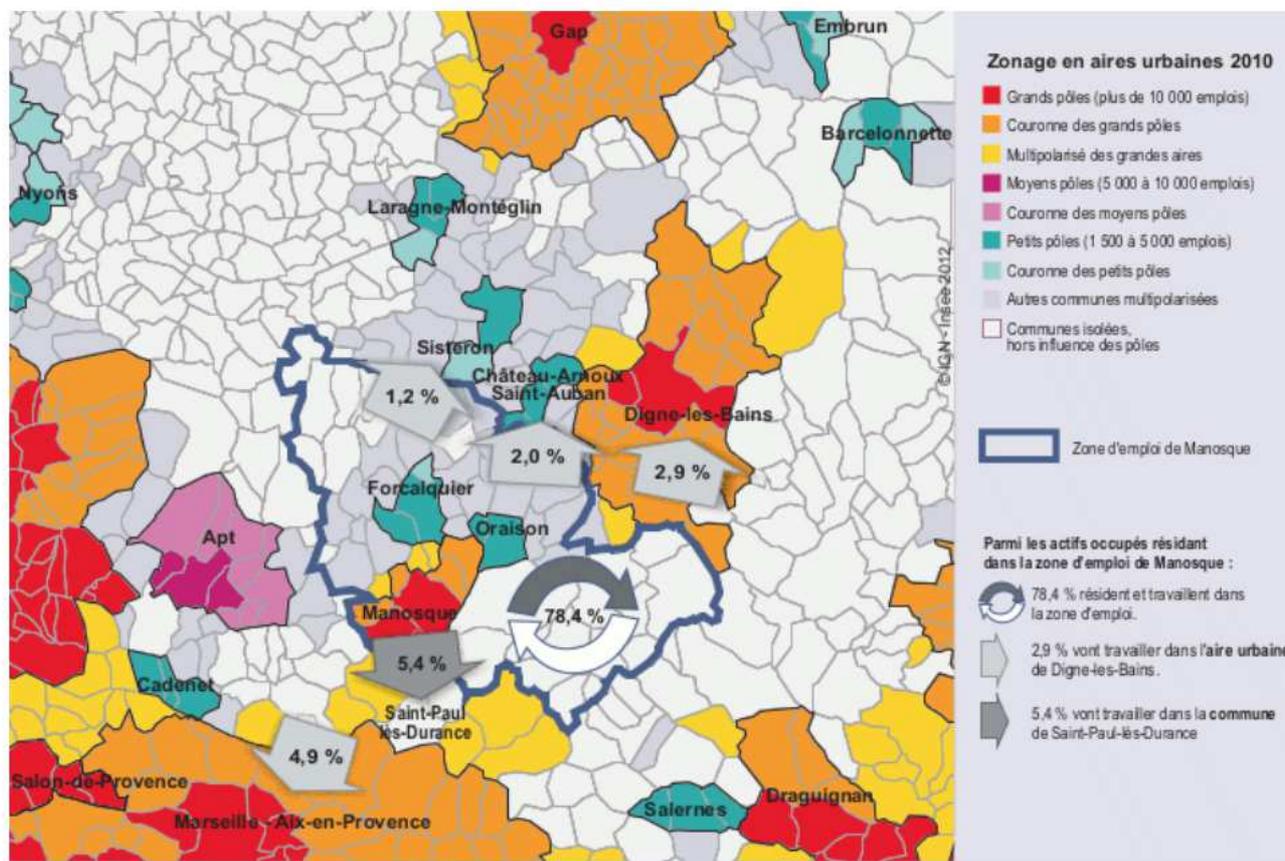
Bassin de vie économique

La commune de Manosque se caractérise comme un pôle économique important au sein de son bassin de vie. Elle regroupe 10 000 emplois (soit 70% du bassin de l'agglomération), dans les secteurs du commerce, de l'industrie, des services et de l'agriculture.

La présence d'entreprises à la pointe de la technologie lui offre un positionnement dans un processus de modernité : CEA Cadarache, le projet ITER ainsi que de nombreuses entreprises sous-traitantes du CEA.

Cette dynamique de développement et d'expérimentation est renforcée par la présence du technopôle des Grandes Terres situé au Sud-Est de la commune, qui accueille des établissements liés à la filière saveurs/senteurs (Centre logistique de l'Occitane notamment).

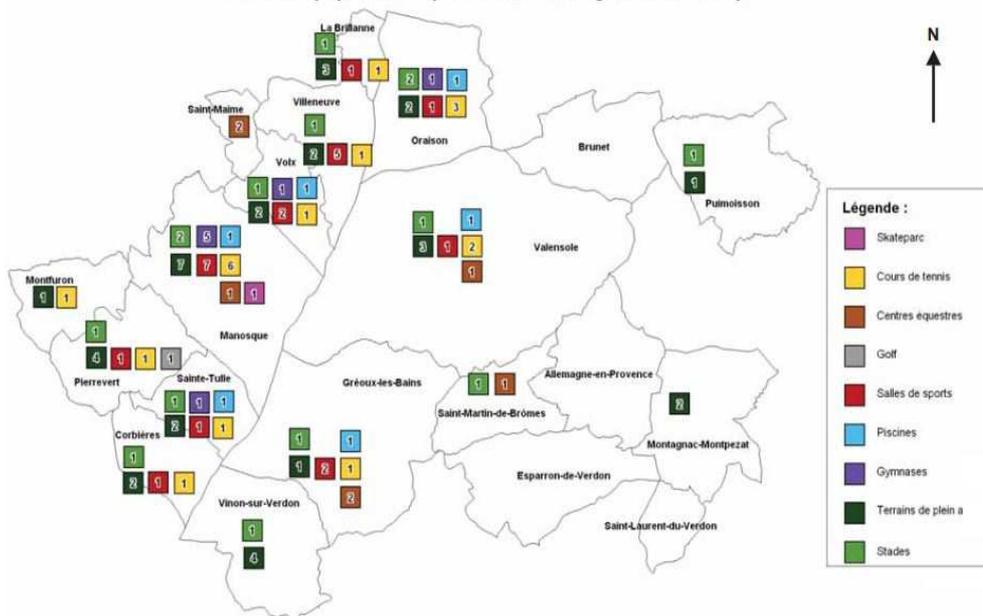
Dans ce contexte de développement le territoire met en œuvre les moyens d'accompagnement, dans les meilleures conditions de cette croissance (déplacements, stationnements, aménagements et équipements...).



Un territoire doté d'équipements et de services

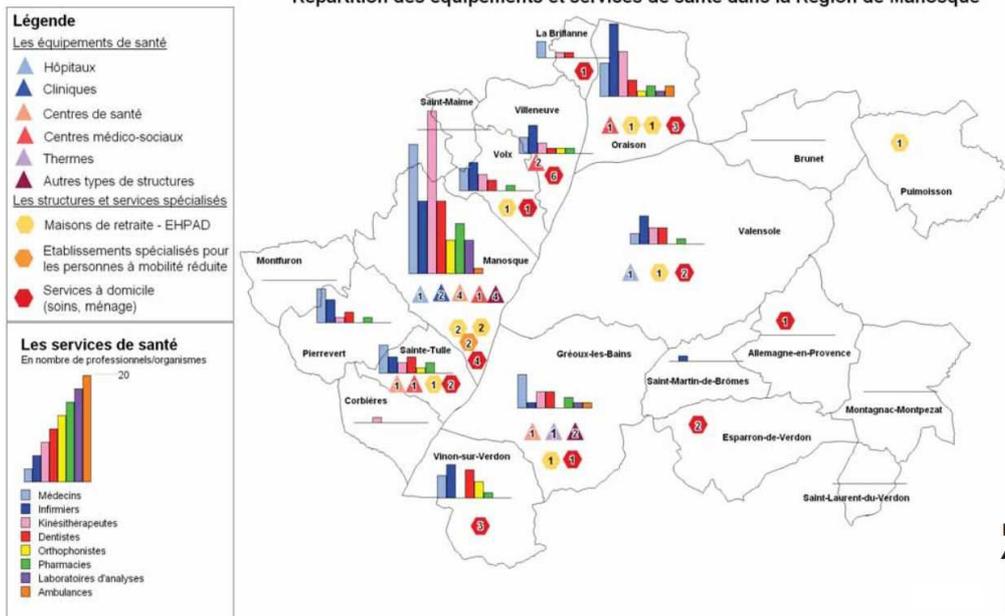
Manosque est dotée d'équipements essentiels et structurants tels que les établissements scolaires (collèges, lycées), les structures sportives, de loisir et culturelles ; mais également des services à la population : commissariat de police, tribunal, services de santé, hôpital, services sociaux, Pôle emploi, Mission locale, Caisse d'allocations familiales, Trésor public, chambres consulaires...

Offre en équipements sportifs dans la Région de Manosque

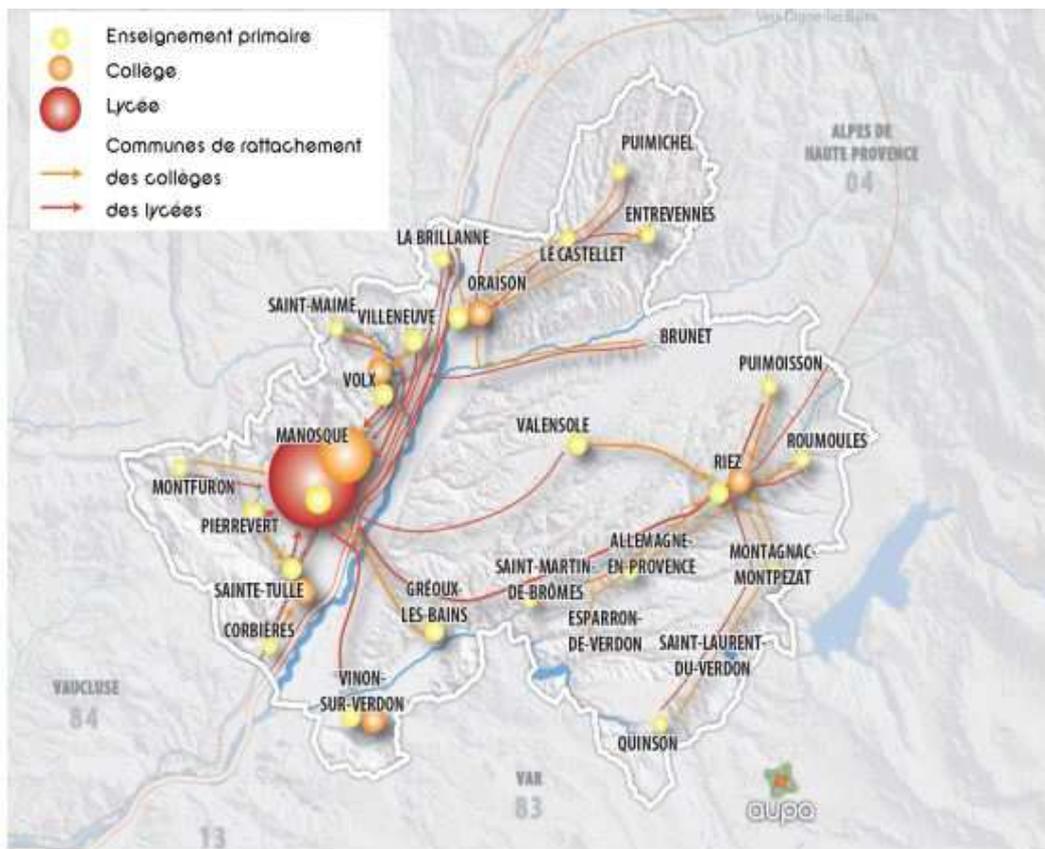


SCOT DE LA REGION DE MANOSQUE - PHASE DIAGNOSTIC Juin 2010 - AUDE / PMConsultant / CG Conseil / BEGEAT / Horizon Paysages / Espace Environnement

Répartition des équipements et services de santé dans la Région de Manosque



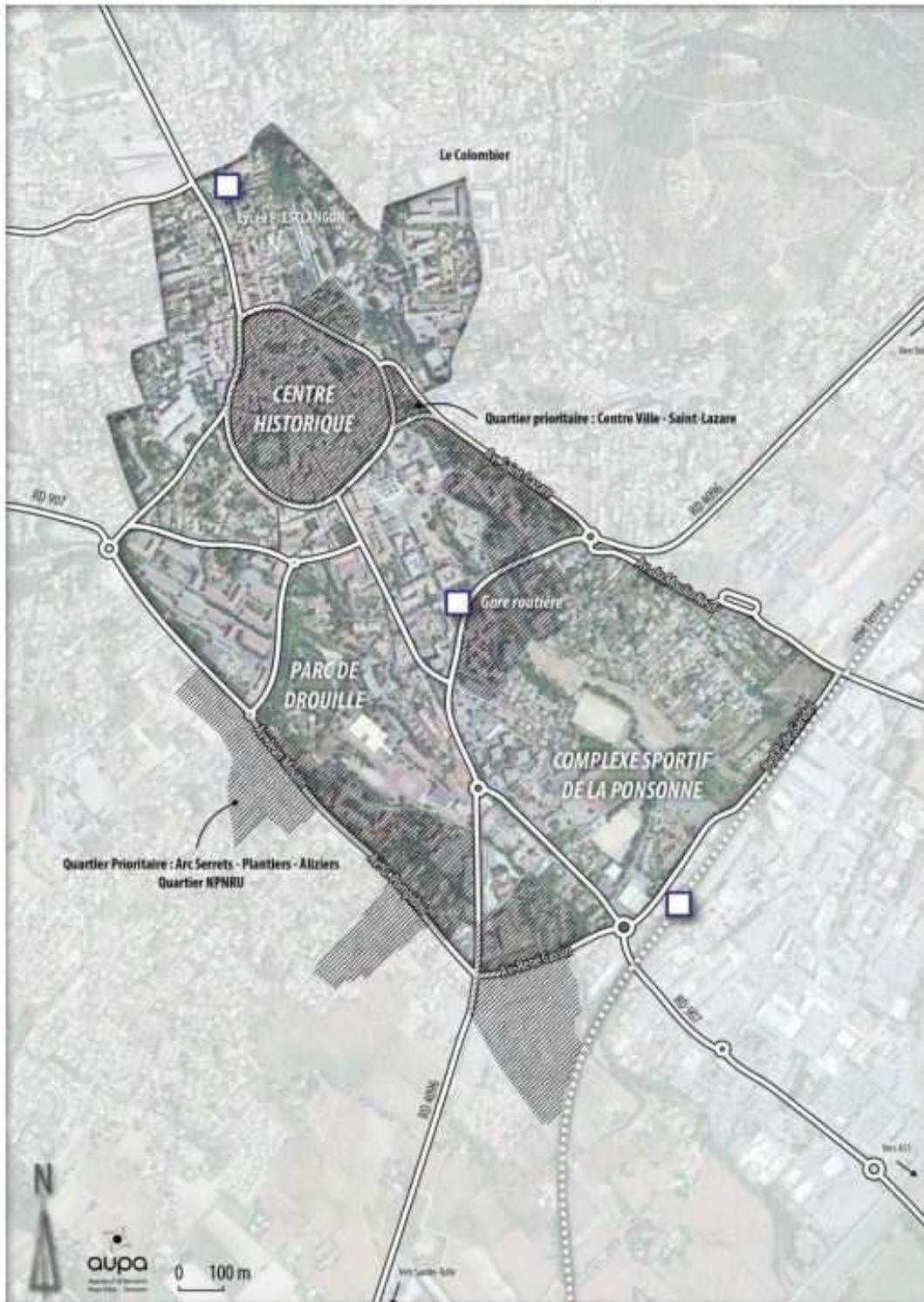
SCOT DE LA REGION DE MANOSQUE - PHASE DIAGNOSTIC Juin 2010 - AUDE / PMConsultant / CG Conseil / BEGEAT / Horizon Paysages / Espace Environnement



source : Inspection Académique 04, 2013

2 – Un périmètre stratégique

Périmètre d'intervention Coeur de Ville - Ville de Manosque



Le périmètre d'intervention de l'action Cœur de ville, intègre le centre historique et sa première couronne soit une superficie de 160 hectares environ (3 % du territoire communal). Dans ce périmètre sont regroupés plus de 9 000 habitants (40 % de la population totale).

**160 hectares - 3 % du territoire communal
9 000 habitants - 40 % de la population totale**

Les limites sont clairement identifiées et s'appuient sur le tissu urbain de la ville :

Au Nord : le lycée Félix Esclangon / le parking du Colombier ;
Au Sud : l'avenue René Cassin et le Boulevard Pierre de Garidel (gare SNCF) ;
A l'Ouest : l'avenue Georges Pompidou ;
A l'Est : l'avenue Saint-Lazare et le Chemin du Moulin neuf.

La spécificité du territoire réside dans le fait que ce périmètre qui préfigure le futur centre-ville de Manosque englobe deux quartiers prioritaires de la Politique de la Ville :

L'Arc Serrets - Plantiers – Aliziers ;
Le Centre-ville Saint-Lazare ;

Dont le premier, fait l'objet du projet de renouvellement urbain (NPNRU) en phase protocole de préfiguration.

La conjonction de ces dispositifs devra permettre d'amplifier et d'optimiser les modalités d'intervention sur ce secteur.

La définition de ce périmètre permet de prendre en compte les enjeux liés à la spécificité du centre historique, mais également des quartiers limitrophes qui jouent un rôle de couture urbaine avec les nouveaux quartiers résidentiels plus éloignés.

3 – La Gouvernance du projet

Les acteurs locaux :

Les exécutifs de la commune et de la communauté d'agglomération DLVA assurent le pilotage stratégique du projet :

- Un élu communal référent et une équipe projet.
- Un élu communautaire référent

La signature de la convention « Action Cœur de Ville » et la définition du projet à l'issue de la phase d'initialisation sont approuvées par délibérations du Conseil municipal de Manosque et du Conseil communautaire.

Le directeur de projet (recrutement en cours, pour une prise fonction prévue en 2019) assure le pilotage opérationnel du projet pour le compte de l'exécutif. Le portage est assuré par la commune ; le Directeur de projet intègre la Direction générale, sur le plan administratif et fonctionnel, il est positionné auprès du Manager en stratégie et développement. Sur le plan Politique, il exerce sa mission aux côtés de l'élu communal référent du projet.

L'articulation avec les autres projets structurants du territoire, en premier lieu le Contrat de ville et le projet de renouvellement urbain se fait au sein de la Direction générale. De manière opérationnelle, le projet est rattachée au service Politique de la ville – Habitat pour une plus grande cohérence avec le NPNRU et le PLH.

Le Préfet de département et le référent départemental désigné par le Préfet. Le Préfet est signataire de la convention, il est le délégué au niveau local de l'État et de ses agences (ANAH, ANRU). De manière opérationnelle, la Sous-Préfète de l'arrondissement de Forcalquier est référente de l'action Cœur de ville ; elle est l'interlocutrice privilégiée de la collectivité.

Les services déconcentrés de l'État sont mobilisés en fonction de leur leur expertise respectives.

Le représentant de la CDC ;

Le représentant d'action Logement ;

Le représentant du Conseil départemental et celui du Conseil régional peuvent intégrer le comité de projet à leur demande.

Les organismes de logement social et les délégués de l'ANRU mobilisés sur la commune autour du projet de renouvellement urbain.

Les Chambres consulaires, les acteurs privés et associatifs

La participation citoyenne au travers des Conseils citoyens, des Comités d'intérêt de quartier du Conseil de développement, mais également du tissu associatif local et la population dans son ensemble lors de consultations citoyennes (world café, forum ouvert...).

Les instances :

Niveau décisionnel

Le Comité de projet constitue l'instance décisionnaire, présidé par le maire de Manosque, (co-présidé par le représentant de l'État dans le département). Sont associés au comité de projet des représentants de chacun des acteurs signataires de la convention cadre. Le comité de projet valide les propositions des groupes de travail.

Niveau opérationnel

L'équipe projet est animée par le Directeur de projet, elle assure la coordination des différentes phases du projet. Elle regroupe les *acteurs techniques* du projet.

Les groupes de travail, composés des élus assistés des techniciens de la collectivité, ils contribuent à l'élaboration du projet, à sa mise en œuvre ; leurs propositions sont présentées et soumises au Comité de projet. Les travaux s'articulent autour des axes structurants du projet ; peuvent être associés ponctuellement ou de manière permanente des personnes ressources (désignées au sein des différents acteurs du projet)

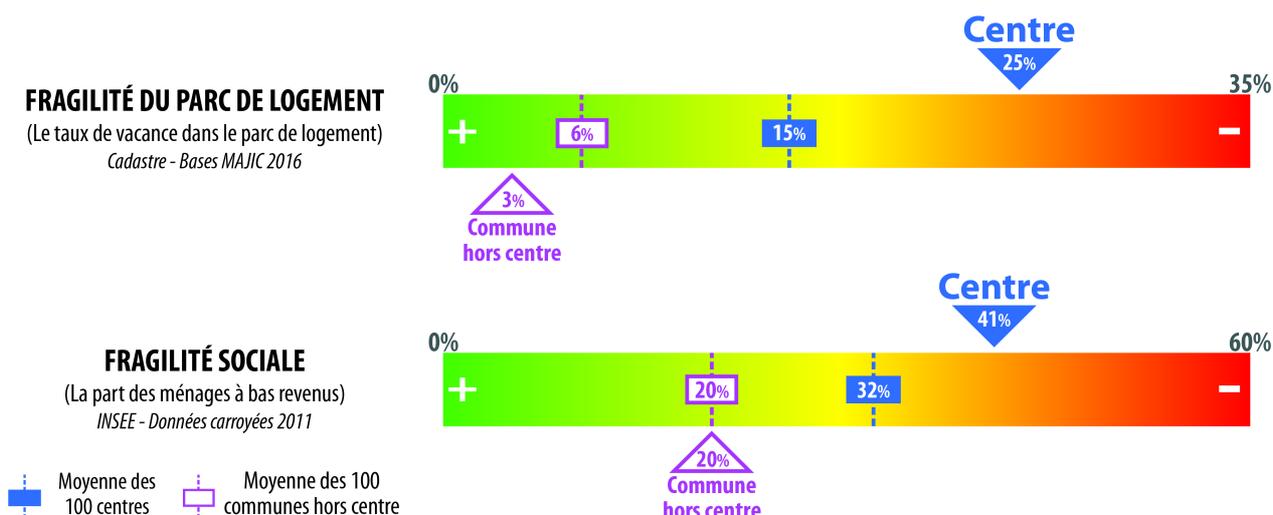
4 – Éléments de diagnostic

4.1 - Un habitat en quête d'attractivité

La ville de Manosque dispose d'un centre-ville historique au patrimoine à fort potentiel. Cependant, l'habitat présente un taux de vacance important. La déprise s'explique notamment par une offre mieux adaptée aux conditions de vie actuelles dans les programmes neufs de périphérie de la ville et dans les opérations de lotissements qui fleurissent dans les communes environnantes (confort, accessibilité, performances thermiques et acoustiques...).

Les propriétaires occupants ou bailleurs des logements du centre historique n'ont pas les moyens de les réhabiliter, ce qui engendre une dégradation progressive du parc et par voie de conséquence limite son attractivité. Aujourd'hui, le parc du centre ancien représente 13% du parc de logements de la ville et concentre la des logements vacants (près de 350 logements vacants recensés). Par ailleurs, ces derniers représentent 22% du parc du centre ancien. Ce phénomène s'est accentué dans les années 90 : le taux est passé de 8% en 1990 à près de 10% en 1999.

La ville a mis en place une OPAH en 1996. Les objectifs catégoriels fixés par les conventions n'ont pas été atteints, notamment en ce qui concerne les logements conventionnés. Cela peut s'expliquer en partie par le faible intérêt financier du conventionnement pour les propriétaires (faible rentabilité, travaux trop importants...).



Atlas des 100 communes de PACA et de leurs centres - 2017
Région PACA - Agences d'urbanisme de PACA

4.2 - Le développement économique et commercial

Un centre ville délaissé par la population locale

1 bassin de chalandise
de **110 000** personnes

300 commerces en activité
(dont **12** en vente actuellement)

80 cellules vides
21 % de taux de vacance
2 axes très commerçants (Avenue Jean Giono et Rue Grande)

205 Surface moyenne en m²
des surfaces commerciales
en centre ville

15 Prix moyen en € du loyer au m²

1028 Prix moyen en € vente (murs) du m²

1 super marché (Monoprix)
Forte présence de cellules commerciales inférieures à **100** m²

En périphérie

3 hyper marchés (Auchan, Leclerc, Hyper U)

2 hard discounters (Leader price, Lidl)

2 super marchés (Carrefour market et Intermarché)

1 zone commerciale en périphérie

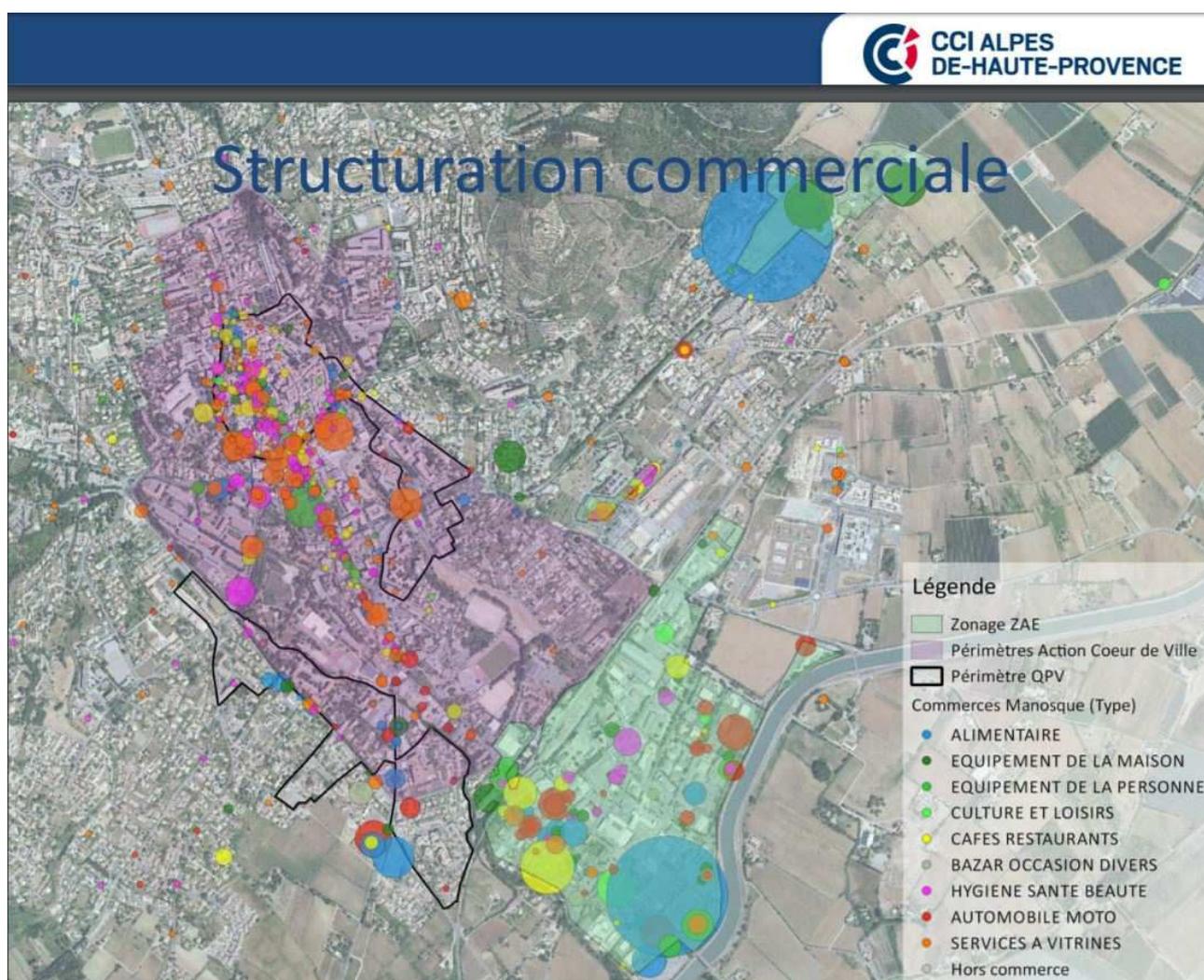
Une perte de dynamique commerciale

Manosque, poumon commercial d'une communauté d'agglomération dynamique, avec un bassin de chalandise de plus de 100 000 personnes voit, comme d'autres territoires, son centre ville décliner depuis plusieurs années.

Le développement des grandes surfaces en périphérie, l'arrivée d'internet, l'implantation des hard discounters, la décentralisation de nombreux services (Hôpital, Sécurité Sociale, professions médicales...), ne sont sûrement pas étranger à cette désertification.

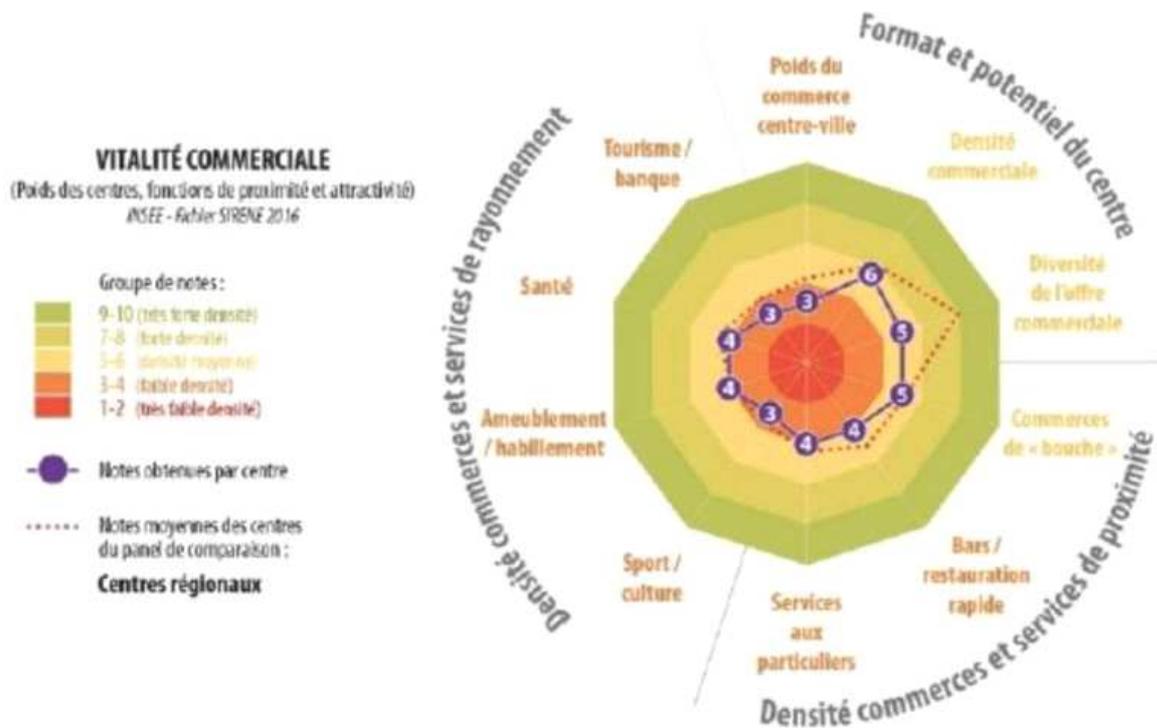
Ajoutons à cela l'inadéquation de l'immobilier aux besoins actuels (des cellules trop petites pour attirer les enseignes nationales), qui crée une vacance commerciale accrue (plus de 20 %) et nous avons les principales raisons qui expliquent l'évasion commerciale vers les plus grandes villes avoisinantes (Aix et Marseille) et sur la toile.

Un phénomène qui s'amplifie au regard du renforcement de l'offre commerciale vers la métropole d'Aix/Marseille et de la création du village de marques de Miramas, commune située à environ une heure de Manosque.



La structure commerciale du centre-ville

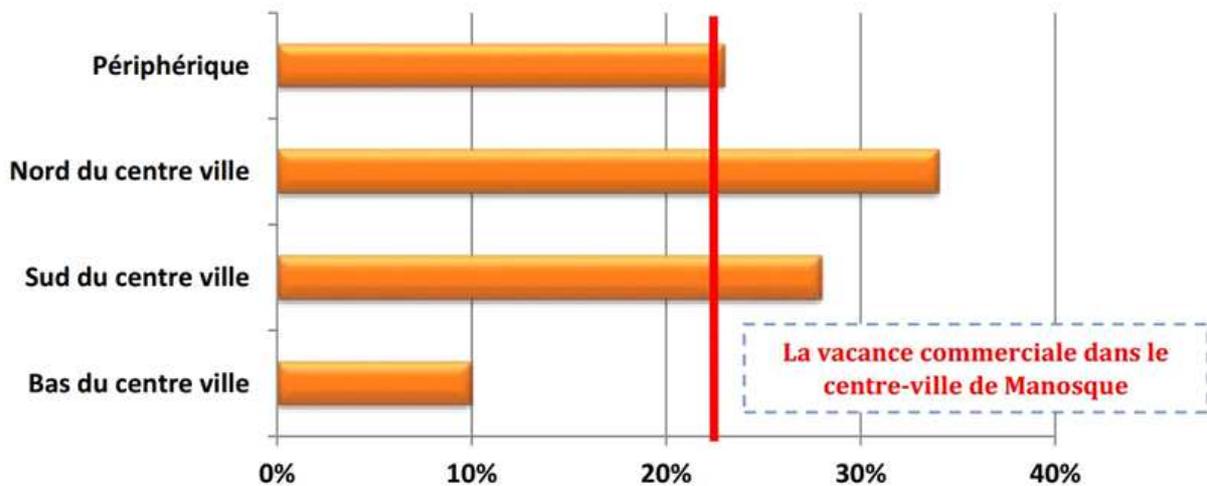
Malgré la perte de dynamisme du centre-ville, l'offre commerciale et de services de proximité présente une certaine diversité.



La vacance commerciale

La vacance commerciale varie suivant les secteurs géographiques du centre-ville.

La vacance commerciale suivant les secteurs



La rue Grande a une vacance commerciale de 21%, mais ce n'est pas homogène car il y a 61 commerces et nous avons 11 locaux vides situés en haut de la rue Grande et 2 locaux vides sur le bas. Estimation approximative de la vacance commerciale sur le haut de la rue grande: 38%. Estimation approximative de la vacance commerciale sur le bas de la rue grande: 6%.

Dans **l'Espace Mirabeau**, situé Avenue Jean Giono, on compte 29 commerces dont 17 locaux vacants contre 12 actifs. Ce qui nous fait une vacance commerciale de : 59%

Malgré cela, l'armature commerciale du centre-ville de Manosque reste assez importante, même si la part du commerce « quotidien » ne cesse de diminuer.

Une complémentarité avec les zones commerciales périphériques ?

Un des grands enjeux est de réorienter le développement des activités économiques sur le centre-ville.

4.3 - Mobilité et accessibilité

Un cadre de vie empreint de la présence de la voiture

Le territoire de l'agglomération est marqué par la présence de nombreuses communes périurbaines et rurales : il est très difficile d'appliquer sur ce territoire des solutions de type transports interurbains avec un haut niveau de service, comme on pourrait le trouver dans un milieu urbain dense. Les visiteurs et actifs extérieurs doivent pouvoir trouver à se garer en périphérie du centre (ex : parc-relais de Pré-Comboux, parking de la Vilette...) avec des solutions efficaces pour rejoindre le centre (bus, cheminements piétons sécurisés...).

Concernant les résidents de l'hyper-centre, ces derniers doivent pouvoir trouver à se garer au plus près de chez eux, a minima avoir un accès pour décharger des courses ou affaires. C'est un élément d'attractivité du centre-ancien essentiel.

Un accès difficile au centre-ville

Paradoxalement, même si 3000 places de stationnement sont dénombrées sur la commune, dont 1 800 places dans le centre-ville (avec environ 50% des places gratuites), il est régulièrement évoqué un déficit dans ce domaine. La problématique ne semble donc pas venir d'un besoin quantitatif mais plutôt qualitatif : le noyau ancien manque de stationnements ou de solutions adaptées aux différents usagers (résidents, clientèles, employés...).

Une politique de stationnement claire doit donc être menée pour répondre aux différents usages.

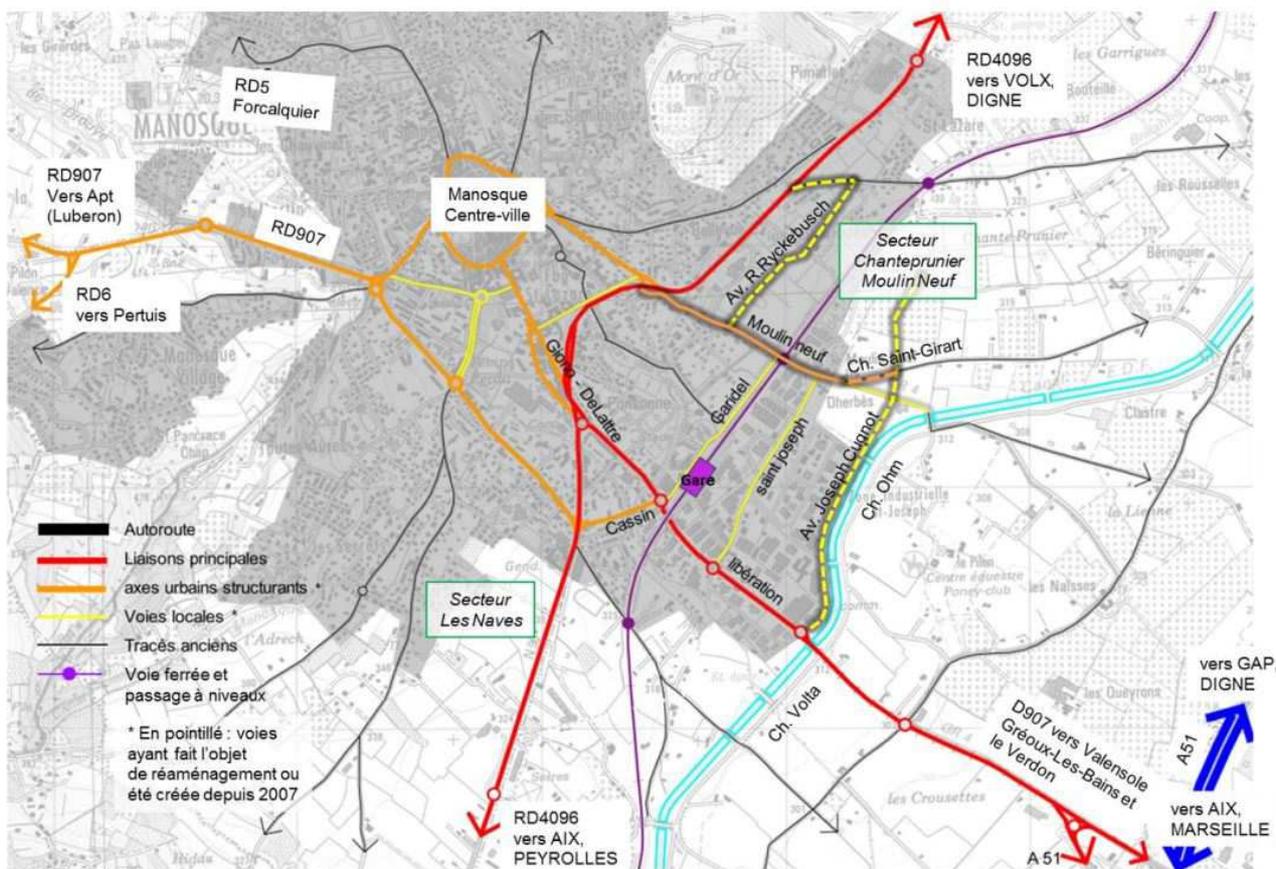
**1.800 places de
stationnement
dans le centre-ville
dont la moitié gratuites**

La desserte par les transports en commun

Le réseau viaire de Manosque se compose de deux systèmes :

- un système radio-concentrique autour du centre ancien de Manosque
- un système viaire en carroyage entre la RD4096 et le Canal EDF.

Les routes pénétrantes offrent des liaisons vers les villes avoisinantes (Pertuis, Apt, Volx, Gréoux, Valensole...).



Source : Etude AREP retravaillée par Ingerop

A l'heure actuelle, le territoire de la DLVA est desservi par quatre réseaux de transports routiers collectifs :

- le réseau de Lignes Régionales Express (LER) de la Région PACA
- le réseau de cars du département des Alpes de Haute-Provence (CD04)
- le réseau Trans'Agglo de la DLVA
- le réseau Manobus de bus urbain de Manosque
- le réseau Var'Lib (CD83)
- le réseau urbain de Gréoux-les-bains

Au niveau de Manosque, les lignes régionales et départementales desservent plusieurs équipements ainsi que deux pôles d'échanges : la Gare SNCF et la Gare Routière.

Enfin le réseau Manobus gratuit, est composé de quatre lignes desservant le territoire de Manosque. Il devrait subir des évolutions à l'horizon 2019, au terme de sa DSP. A cette occasion, une restructuration commune de ce dernier et du Trans'Agglo devrait avoir lieu.

4.4 - Les espaces publics et le patrimoine

Le centre-ville de Manosque se caractérise par un centre historique autour duquel la ville s'est développée suivant une trame en étoile marquée par une forme urbaine des années 60.

Ce cœur de ville historique est dense, compact et entouré d'une enceinte réduite par des

boulevards périphériques, accessible en 4 points cardinaux par les vestiges de «portes» (la porte Saunerie au Sud, la porte Soubeyran au Nord, la porte Guilhempierre à l'Ouest et la porte d'Aubette à l'Est, qui n'existe plus).

Appelé communément «la poire», le centre-ancien abrite des bâtiments souvent vétustes mais présentant un aspect architectural et patrimonial parfois très riche. Cette trace historique a marqué fortement l'organisation des espaces publics. Si le centre historique est en partie piéton, invitant à la déambulation, offrant des espaces de respiration avec places et placettes, au delà de l'enceinte le piéton est confronté à des espaces publics peu lisibles et nécessitant d'être apaisés.

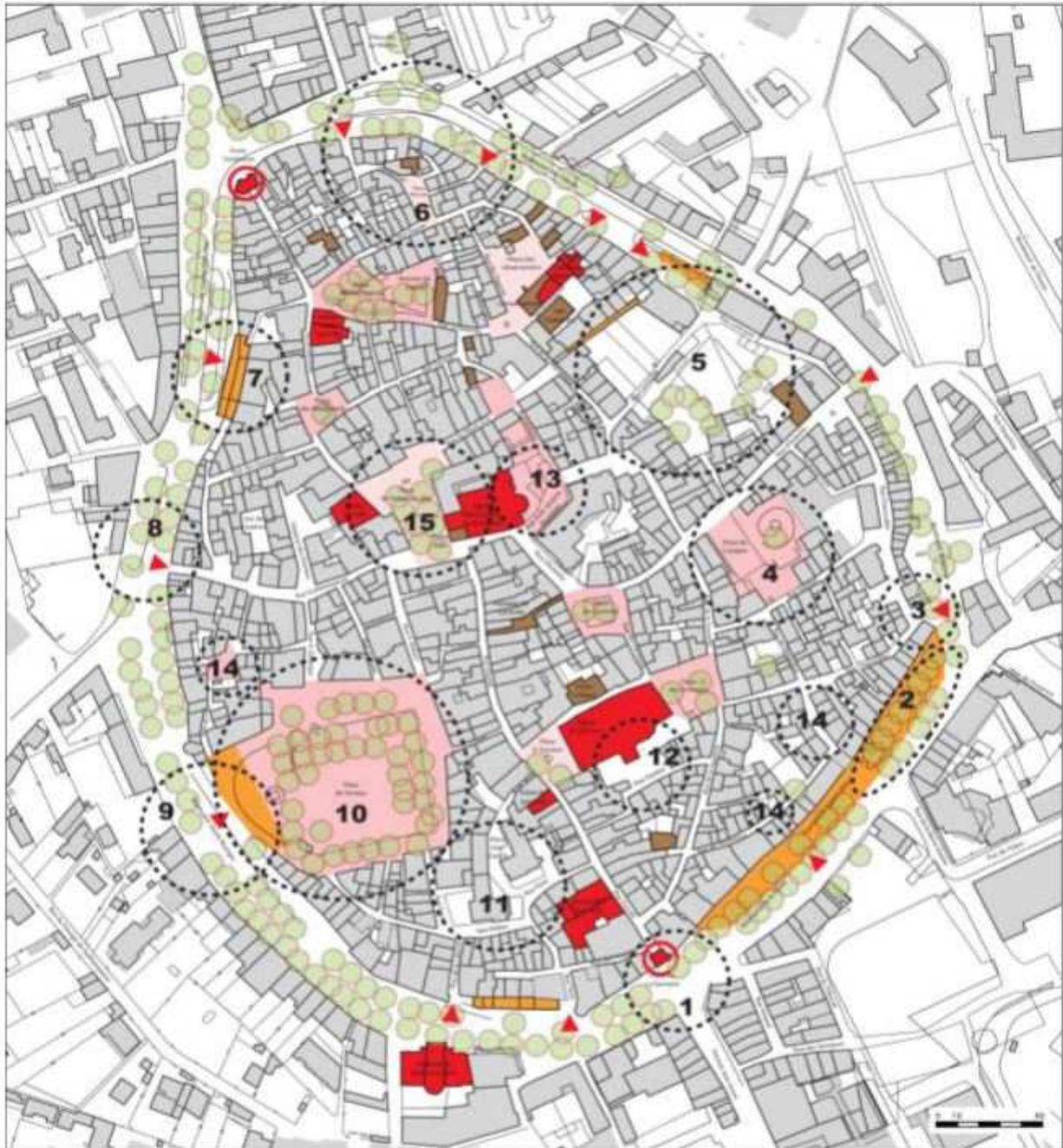
Attachée à valoriser ses espaces publics, Manosque a mené des opérations dans le cadre du Contrat de ville moyenne (aménagement des places, venelles et boulevards dédiés aux piétons, ouverture au public d'espaces verts dont le parc de Drouille) ainsi que diverses interventions pour améliorer le cadre de vie (ravalement des façades et travaux d'intérêt architectural).

Cependant, des actions doivent encore être menées afin d'impacter sur l'attractivité et l'amélioration de la qualité de vie du secteur.

En 2013, une «charte d'aménagement pour le cœur de ville de la commune de Manosque» (Territoires & Habitat - Dominique LE FUR paysagiste D.P.L.G. – École d'Avignon) a été réalisée en vue « d'accompagner les concepteurs, les élus, les services techniques et tous les intervenants potentiels afin d'offrir autant que possible une cohérence dans les choix, une qualité paysagère et environnementale des espaces publics ».

Le centre-ville présente une réelle attractivité de par sa taille humaine, son tissu urbain particulier, par l'ensemble des services accessibles à l'habitant, la qualité et la diversité de ses espaces extérieurs.

L'attractivité résidentielle du centre-ville s'accompagne, outre d'une stratégie adaptée sur l'habitat ancien, d'une réflexion de fond et d'une vision globale sur l'usage, la qualité, la fonctionnalité, l'accessibilité des espaces publics.



LEGENDE		
■ monuments historiques	■ patrimoine communal à réhabiliter	 entrée de ville remarquable
■ places et placettes structurant le centre ancien	■ balcons urbains	▶ entrée du centre ancien
	12 lieux à revaloriser	

Charte d'aménagement pour le cœur de ville de la commune de Manosque - Avril 2013
Territoires & Habitat - Dominique LE FUR paysagiste D.P.L.G. – École d'Avignon.

4.5 – L'accès aux équipements, aux services et à une offre culturelle et de loisirs

Le centre-ville, regroupe les équipements publics principaux souvent localisés dans du patrimoine

historique. A travers le contrat de ville moyenne de 1975, Manosque a souhaité renforcer la présence de ces équipements structurants dans le centre ville en réalisant la bibliothèque dans l'hôtel d'Herbès, l'École de musique dans l'ancien couvent des Observantins, le Foyer des personnes âgées dans le bâtiment de la Mine, l'extension de l'Hôtel de Ville qui regroupe les services ville et DLVA,... ces investissements se sont poursuivis à travers la création de la CPAM, le trésor public, la police municipale...

La liste exhaustive des équipements ou services créés depuis le contrat de Ville Moyenne est relativement importante et montre la volonté de préserver les populations sur le centre ville et de développer son attractivité.

La ville doit cependant veiller à préserver sur place, à développer ou à remplacer les équipements publics et services afin de les garder à niveau satisfaisant et surtout d'assurer la dynamique du centre-ville.

Un patrimoine bâti qui souffre d'un déficit d'entretien

La ville de Manosque est riche en patrimoine mais un déficit d'entretien et de mise en valeur est un frein à l'exploitation en terme d'attractivité de ce patrimoine.

La ville dispose :

- d'un cœur médiéval avec deux portes remarquables (Saunerie et Soubeyran), deux églises (St Sauveur et Notre-Dame de Romigier), une Vierge noire, des anciens couvents, Présentation, Carmes, Observantins)..., la Fondation Carzou œuvre magistrale.
- d'exceptionnelles archives communales, pas suffisamment connues et mises en valeur.

Cependant, la ville a amorcé une remise à niveau du patrimoine existant avec des réalisations de grande qualité comme la réhabilitation de la chapelle des Observantins et la création de vitraux contemporains par Carlos Cruz Dies.

L'enjeu est la remise à niveau des bâtiments pour la plupart Monuments Historiques, afin de pouvoir développer une politique de mise en valeur patrimoniale.

Une ville marquée par le livre

La priorité de la politique culturelle de la DLVA et de la ville de Manosque est la lecture publique. Cela tient bien sûr à l'histoire de Manosque, la figure de Jean Giono mais aussi aux associations et manifestations littéraires importantes qui se déroulent sur son territoire :

- L'association Éclat de lire, depuis presque 30 ans, avec une fête du livre jeunesse,
- L'association des Mille et Une Nuits de la Correspondance, qui fête la 20^{ème} édition de son festival cette année, en 2018.

Sur l'ensemble de la DLVA, c'est 20 médiathèques et bibliothèques, 100 bénévoles, 30 bibliothécaires et un principe simple : une carte d'adhérent permettant l'accès à toutes les bibliothèques et une circulation des publics et des documents.

Une réflexion a été menée sur les enjeux Culture/Tourisme sur Manosque et le territoire de la DLVA. Quatre sites sont concernés par cette approche : Carzou, le Centre culturel et littéraire, La Thomassine et Le Paraïs.

Ce diagnostic fait le constat d'une offre souvent monothématique, peu renouvelée, avec une faible coordination au niveau de la programmation. Cela aboutit à une saturation du public local et des trajectoires de fréquentations touristiques à relever.

5 – L'identité du territoire

Forte de sa géographie, de son histoire, de sa culture, de son économie et de sa diversité de population, Manosque est en croissance et en pleine mutation depuis plusieurs décennies.

Aujourd'hui, la ville s'interroge sur son identité et l'image qu'elle renvoie. Qui suis-je ? Que fais-je ? Qu'est-ce qui fait l'identité de Manosque ? Qu'est-ce qui la différencie ? Dans sa diversité, qu'est-ce qui lui donne son caractère unique ? En quoi et comment peut-elle séduire et faire rêver ?

Quelle ville pour demain

Cette recherche d'identité et de sens ne peut se faire sans considérer Manosque au sein de la communauté d'agglomération Durance Luberon Verdon Agglomération (DLVA).

Quand la ville devient une marque

Se représenter une ville comme une marque est un processus marketing intermédiaire qui a pour finalité de révéler une personnalité, de se positionner, de se différencier et d'être créatif. C'est un moyen pour définir et clarifier une image en phase avec les émotions, les opinions, les attitudes, les états d'esprit de la ville.

L'attractivité du territoire repose sur une réputation, une valeur ajoutée. Chaque territoire peut construire une vision, un imaginaire et développer son attractivité.

Pourquoi

Ce projet a pour finalité de faire émerger et de révéler l'identité et l'ADN de Manosque. Comment inviter «les Manosquins à s'approprier la Ville», comment œuvrer pour qu'ils deviennent des habitants usagers-acteurs dans leur ville ?

La réponse à ces questions doit constituer la trame de notre action

6 – Articulation avec les orientations du territoire

Les éléments du diagnostic porté sur ce périmètre et, plus largement sur le bassin Manosquin, sont corrélés au travers des différents documents cadres que constituent le SCOT (schéma de cohérence territoriale), le PLH (Programme local de l'habitat) ou encore le PADD (Plan d'aménagement et de développement durable) du PLU (Plan local d'urbanisme).

6.1 - Le SCOT

La population jeune et moyennement jeune, les classes moyennes du territoire en quête de logement individuel représentant toujours plus des deux tiers de la production et de la demande cherchent à s'installer en périphérie de Manosque ainsi des communes comme Villeneuve, La Brillanne ou Corbières affichent des taux de croissance relativement importants par rapport à la moyenne départementale voire régionale et exclusivement pour du logement individuel créant des problématiques d'infrastructure publique et d'accueil scolaire dans ces communes. Il apparaît clairement qu'au niveau du marché de l'immobilier l'offre a du mal à rencontrer la demande sur Manosque, il y a donc une problématique de marché qui a été mise en exergue par les professionnels lors de la matinée de l'habitat organisée par DLVA en avril 2018. La question de la vacance devient primordiale avec 11% sur la ville en moyenne et 27% dans le centre ancien

Fort de ce constat, les élus de DLVA en approuvant le nouveau SCOT le 9 juillet 2018 affichent

une volonté de conserver pour l'avenir une croissance maîtrisée autour de 1%/an et surtout fin d'enrayer le phénomène de périurbanisation de maintenir à Manosque 33% de la population totale de DLVA à l'horizon 2035. Ceci se traduit par un taux d'effort de production de logements conséquent pour la ville centre, plus de 3000 logements à produire. Cela est à mettre en parallèle avec le développement économique.

La combinaison, développement de l'habitat en périphérie et emplois dans la ville centre, aggrave les mouvements pendulaires domicile / travail du quotidien rendant la ville centre moins accessible globalement en terme de déplacements / stationnements et par voie de conséquence moins attractive.

6.2 - Le PLH

Le Programme Local de l'Habitat met l'accent sur la nécessité d'une action publique forte en terme d'amélioration de l'habitat des centres anciens, plus particulièrement celui de Manosque.

Les principaux objectifs du PLH sont de réduire la vacance, de lutter contre la précarité énergétique des logements, de développer les logements locatifs sociaux dans le parc privé et de produire des logements locatifs sociaux pour répondre à la loi SRU.

Ce dernier aspect constitue une des contraintes à surmonter dans l'optique de la dynamisation du centre-ville. En effet, le quartier prioritaire de la Politique de la ville Centre-ville Saint-Lazare est par définition un secteur qui concentre une population à faibles revenus, souvent captifs d'un habitat peu qualifié voire indigne. La finalité du Contrat de ville, mais également l'ambition de l'action Cœur de ville doivent conduire à introduire une réelle mixité des statuts de l'habitat pour agir sur le peuplement et donc la mixité sociale dans ce périmètre.

L'objectif est d'attirer de nouvelles populations – si possible jeunes – disposant d'un bon niveau de revenus, en particulier dans le centre-ville. Dans le cadre de l'opération cœur de ville, il sera très difficile voire impossible d'attirer ces populations sur des actions portées sur l'habitat et le cadre de vie puisque l'on sait que le logement proposé en cœur de ville ne correspond pas à la demande. Pour arriver à le faire correspondre, il faut non seulement le rénover, améliorer le cadre de vie à proximité, renforcer l'offre commerciale, de services, de loisirs mais il faut également et préalablement donner une image positive et dynamique de la ville.

6.3 - Le PADD

Le PADD du PLU de Manosque est en cours de rédaction ; les premières orientations qui ont été présentées se déclinent comme suit :

Orientations sur la production de logements

- *Renforcer la ville centre en compatibilité avec le SCoT : 2640 logements à l'horizon 2033 et surface 70 ha maximum pour de l'habitat en extension en 15 ans.*
- *Mener à terme des opérations d'envergure comme la ZAC de Chanteprunier*
- *Travailler sur des formes urbaines mixtes qui permettent de tenir les objectifs de modération de la consommation de l'espace tout en répondant aux objectifs d'accueil de population :*
- *Densité modulée : de 30 à 35 logements en moyenne en extension (densité nette moyenne) en tenant compte des caractéristiques des sites (site déjà partiellement urbanisé, contraintes de topographies, intégration paysagère, problématique des circulations et du stationnement ...) ;*
- *Attirer les cadres (qui ont tendance à s'installer en périphérie) avec une offre de logements de qualité et une offre de service attractive (transports collectifs, équipements publics à*

proximité, commerces et services, espaces de loisir et de détente...) ;

- *Poursuivre la production de logements sociaux dans des opérations d'ensemble mixte et intégrées (accessibilité, ...) ;*
- *Diversifier l'offre en logements pour faciliter le parcours résidentiel : petits logements pour les jeunes, ménages sans enfants, personnes âgées ; plus grands logements pour les familles.*

Orientations sur le niveau d'équipements

- *Affirmer la gare comme un futur pôle d'échanges multimodal avec des aménagements de la gare routière, développer l'accessibilité du PEM depuis le centre-ville et les pôles d'emplois de la ville (cheminements doux) et développer un quartier d'habitat et tertiaire associé.*
- *Développer une offre de transports en commun performante avec un réseau élargi, des lignes structurantes et des axes de rabattement vers les pôles d'emplois, le centre-ville et depuis les pôles d'habitat de Manosque.*
- *Améliorer les déplacements véhiculés en entrée de ville sud depuis l'autoroute et en entrée de ville est pour faciliter l'accès au centre-ville et aux équipements structurants.*
- *Compléter le maillage viaire par une liaison ouest/est permettant de fluidifier les déplacements depuis les communes de la DLVA vers Manosque*
- *Engager une réflexion de long terme (au-delà de l'horizon du PLU) sur une ou plusieurs nouvelles entrées de ville pour répondre aux besoins de ville-centre.*
- *Accueillir des équipements structurants comme un centre aqualudique dans la ZAC Chantepunier et améliorer l'accessibilité des équipements existants : rendre accessible les services administratifs et les équipements scolaires.*
- *Maintenir et améliorer les équipements existants, en particulier scolaires.*
- *Anticiper sur les besoins en équipements publics en lien avec les extensions de l'urbanisation et l'arrivée de nouvelles populations, en particulier en accompagnement des opérations de Chantepunier avec un équipement scolaire.*

Orientations circulation / déplacements

- *Réaliser un plan guide des déplacements de la ville qui permette de mieux encadrer les flux automobiles, de favoriser les cheminements doux et l'usage des transports en commun et anticiper des investissements d'infrastructures (passages voies ferrées, passages sur le canal).*
- *Requalifier la RD depuis le canal (ZA de St Joseph) jusqu'à la gare routière actuelle pour créer un boulevard urbain qui laisse pleinement l'espace aux usages modes doux (piste cyclable, trottoirs adaptés) et en retravaillant un front urbain de qualité.*
- *Relier le centre, la gare routière et la gare ferroviaire pour connecter les différents modes dans l'attente de la création du pôle d'échanges multimodal.*
- *Aménager une coulée verte facilitant les usages en modes doux avec une liaison fonctionnelle entre le centre et les zones du sud (gare, zones d'activités, équipements de Chantepunier) et aussi pour un usage de loisirs permettant de rejoindre la future voie verte de la ZAC*
- *Anticiper les connexions entre les futures extensions urbaines et vers le futur pôle gare (notamment en modes doux).*
- *Intégrer les futurs aménagements routiers comme des boulevards urbains ou des rues, en cohérence avec le contexte, avec des espaces publics de qualité et de façon à ne pas créer de nouveaux délaissés autour de ces infrastructures et en tenant compte du foncier valorisant à*

proximité de ces voies structurantes.

- *Intégrer dans les opérations d'aménagement des espaces dédiés aux modes doux.*
- *Eviter les opérations d'aménagements qui se terminent en impasse, prévoir des connexions à minima pour les modes doux.*
- *Favoriser l'usage du vélo au quotidien en créant notamment un maillage sécurisé :*
 - *Stationnement des vélos devant les équipements et commerces ;*
 - *Rabattement en vélo vers les lignes de TC par des parcs sécurisés ;*
 - *Intégration systématique dans tous les projets de voiries d'aménagements en faveur des vélos (pistes, bandes, axes partagés...) ;*
 - *Création de continuités cyclables ;*
 - *Accès aux principaux espaces et équipements générateurs de flux (zones d'activités, établissements scolaires, équipements de loisirs...) en repensant l'espace public (ex : zone 30 km/h).*
- *Mettre en place une politique de stationnement à l'échelle de la ville :*
 - *Reporter le stationnement des pendulaires en entrées de ville en s'appuyant sur le parking relais ;*
 - *Limiter les effets de voitures « ventouses » proches des commerces et services, au profit des stationnements de courte ou moyenne durée pour les usages quotidiens ;*
 - *Inciter les aménageurs à la réalisation de parkings pour diminuer la place des voitures sur la voirie et les espaces communs.*
- *Hiérarchiser le réseau viaire pour mieux définir les vocations de chaque secteur :*
 - *Utiliser la requalification des liaisons au sud du canal pour irriguer les différents secteurs de la ville ;*
 - *Structurer le maillage viaire à proximité sur centre-ville pour l'apaiser.*

Orientations centre ancien

- *Affirmer le centre ancien comme un pôle aux dynamiques loisirs/tourisme.*
- *Maintenir la vocation commerciale des rez-de-chaussée existants et amorcer un positionnement commercial spécifique (enseignes de qualité qu'on ne retrouve pas dans les zones commerciales périphériques // Eviter le changement de destination des axes commerçants les plus structurants : rue Grande par exemple), avec une réflexion d'ensemble sur le centre et sa proche périphérie (vocation d'espace de loisirs et de culture, à rénover, renforcer, en veillant à maintenir un commerce alimentaire et de services de proximité lié à l'habitat pour ne pas « muséifier » le centre ancien par l'excès de commerces à vocation touristique).*
- *Concentrer les nouvelles activités commerciales dans le centre-ville (triangle entre le PEM Chanteprunier et le centre ancien), éviter de les disperser dans les nouvelles extensions.*

- *Développer l'offre de restauration.*
- *Améliorer les espaces publics (à l'image du parking Terreau).*
- *Poursuivre la politique de requalification de l'habitat dans le centre ancien.*
- *Mettre en valeur le patrimoine bâti du centre.*
- *Poursuivre la mise en œuvre du schéma directeur du centre ancien : espaces publics, équipement de loisirs (cinéma...), itinéraires de déplacements modes doux.*
- *Conforter une offre de stationnement périphérique qui libère les espaces publics du centre et à proximité tout en conservant une accessibilité renforcée.*

Orientations densification des espaces urbanisés, calibrage des extensions

- *Stopper l'urbanisation des entités déconnectées et en particulier du secteur du Vallon des Garrigues (en limite avec Pierrevert) ou les Adrech.*
- *Limiter l'urbanisation sur les coteaux nord qui présentent des problématiques d'accessibilité (problème de voirie) et soumis aux risques naturels.*
- *Utiliser en priorité les espaces non bâtis ou mutables dans l'enveloppe urbaine : près de 25 hectares sont mobilisables à moyen terme, soit environ 550 logements.*
- *Sortir de la vacance les logements qui n'entrent pas dans la nécessaire rotation du parc (au-dessus de 7% de vacance), soit environ 250 logements avec une politique de l'habitat volontaire et active.*
- *Prévoir des extensions pour compléter les besoins en logements en lien avec la prospective d'accueil de population : soit 2640 résidences principales à l'horizon de 15 ans.*
- *Privilégier des extensions, aménageables à court/moyen terme, sans investissement budgétaire trop important pour ne pas dévier du nécessaire investissement, conséquent, pour remplir les objectifs de densification et de résorption de la vacance. Ces extensions sont à privilégier sur des espaces de moindre valeur agronomique, permettant une meilleure intégration paysagère avec des opérations denses et des formes urbaines adaptées aux différents sites : Chanteprunier, La Repasse, Les Savels, l'Infirmierie.*
- *Aménager une opération mixte aux Naves, afin d'apporter de la mixité sociale, en lien avec le quartier des Plantiers. Cette opération sera la première étape pour la réalisation d'un nouveau quartier mixte d'envergure (au-delà des 15 ans du PLU) sur les Naves-Pimoutier.*
- *Réduire la consommation d'espace prévue dans le PLU en fixant un objectif de production de 35% des logements dans l'enveloppe urbaine (densification et remobilisation des logements vacants) et de 65% en extension urbaine, en respectant une densité nette moyenne de 35 logements / hectare.*

7 – Horizon à court terme (5 ans)

7.1 - Les actions à mener sur l'habitat

Le périmètre du centre-ville retenu présente un habitat hétérogène. Soit trois grandes composantes typologiques d'habitat se dessinent :

- le patrimoine historique du centre ancien ;
- les logements collectifs construits dans les années 60 ;
- le pavillonnaire en interface.

Le patrimoine historique du centre ancien

Au regard de la paupérisation du centre ancien, de la vacance importante des logements, de la présence d'îlots dégradés et d'un patrimoine cependant riche à préserver, des actions portées sur le volet habitat et social conjointement au cadre de vie sont incontournables.

Pour répondre à cet enjeu, il est nécessaire de mener des opérations phares de requalification des bâtis les plus dégradés ou des îlots d'habitat.

Cette politique volontariste s'inscrit dans des opérations déjà engagées sur le territoire à travers une étude pré-opérationnelle préalable à la réalisation d'opération d'amélioration de l'habitat sur les centres anciens de 4 communes de DLVA, dont Manosque.

La commune accompagne les propriétaires privés dans des opérations de réhabilitation conjointement à l'ANAH.

Pour traiter plus durablement le volet urbain et social du centre-ville, il est apparu nécessaire de mettre en place un dispositif OPAH. L'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat fera l'objet d'une fiche action qui sera mise en œuvre dans le cadre d'Action cœur de ville.

L'habitat est une composante essentielle de la stratégie de revitalisation du centre-ville.

La ville souhaite mobiliser tous les outils disponibles pour adapter l'offre de logements et requalifier l'habitat dégradé (lutter contre l'habitat indigne et la précarité énergétique...).

L'OPAH s'inscrit plus globalement dans une démarche de reconquête du centre-ville déclinée à travers les cinq axes du programme, mais aussi dans l'accompagnement des populations fragiles à travers le contrat de ville.



Des situations résiduelles de **dégradation importante ou d'habitat potentiellement indigne**



Un parc conséquent de logements concernés par des **problématiques énergétiques**



Un fort potentiel de **personnes âgées de plus de 75 ans aux ressources modestes** pourraient bénéficier de **travaux d'autonomie** afin de favoriser leur maintien à domicile



Une majorité de vacance dans le parc de logements dégradés



Une quantité importante d'immeubles nécessitant un ravalement de façade



Des copropriétés potentiellement dégradées identifiées dans les centres anciens

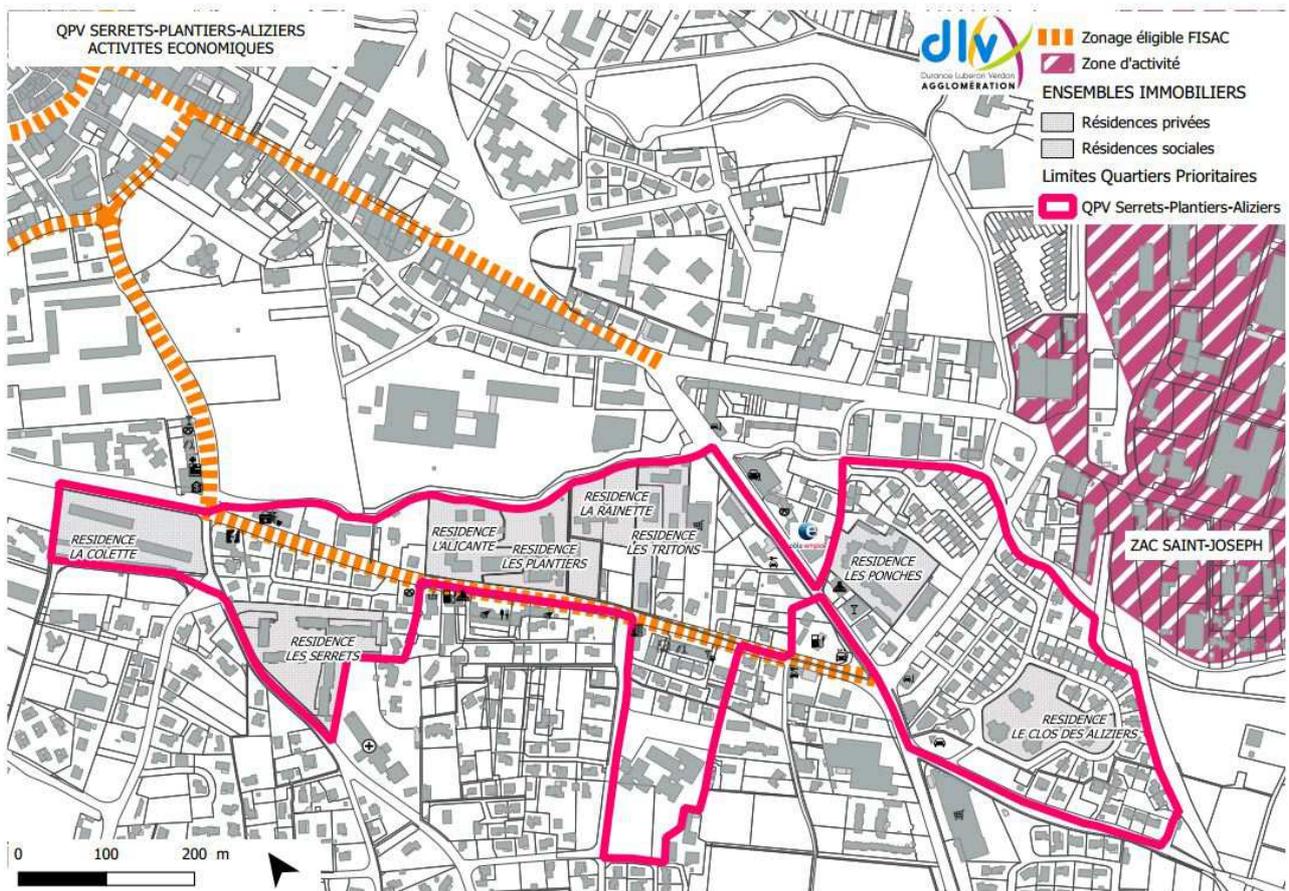
*Étude pré-opérationnelle préalable à la réalisation d'opération d'amélioration de l'habitat-
Citémétrie- 2018*

Les logements collectifs construits dans les années 60

Le centre-ville de Manosque a la particularité urbaine d'un noyau central historique à partir duquel ce sont développés des quartiers périphériques issus de la première phase d'extension urbaine de Manosque (en lien avec l'implantation du CEA Cadarache). Cette urbanisation a concentré l'habitat collectif sur le secteur sud et sud est du centre ancien.

Ces ensembles connaissent le même phénomène que celui constaté au niveau national, à savoir une dégradation de leur situation financière et un déficit d'entretien du patrimoine bâti, phénomène qui n'a pas reçu, à ce jour, de réponse législative appropriée.

Le quartier prioritaire « arc sud » retenu dans le cadre du nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) mobilise les outils de l'ANRU en vue d'intervenir de manière globale sur les copropriétés dégradés et le parc de logements sociaux.



La majorité des copropriétés de cette période, présentes dans le périmètre du centre-ville, affichent des dysfonctionnements en matière de précarité énergétique. Les outils de l'ANAH devront être mobilisés dans le cadre du dispositif action cœur de ville.



Copropriété La Colette construite dans les années 60

L'interface pavillonnaire

Ce développement démographique des années 50 aux années 80, s'est accompagné de la construction de logements collectifs mais aussi d'un habitat pavillonnaire.

Cet urbanisme pavillonnaire en centre ville offre des opportunités foncières qu'il sera nécessaire de maîtriser en vue d'une densification urbaine de qualité, répondant aux objectifs d'attractivité.

7. 2 - Des initiatives visant une dynamisation économique du centre-ville

Face au constat de délaissement du centre ville, l'équipe municipale a décidé d'impulser une politique visant à renforcer l'attractivité commerciale de la ville en élaborant un projet décliné en plusieurs axes et actions.

Certaines ont déjà vues le jour, telles que :

- Le recrutement d'un **manager de commerce** ;
- La mise en place de base d'un observatoire (commerces actifs, locaux commerciaux disponibles, commerces à reprendre, porteurs de projet, enseignes nationales...)
- La création d'un comité local du commerce (en partenariat avec la CCI) ;
- La mise en place d'une boutique à l'essai ;
- Ainsi qu'un **programme FISAC** qui s'est déroulé de 2014 à 2017 (opération qui a permis à 19 commerces manosquins et presque autant de la communauté d'agglomération de se moderniser ou de se créer).

La construction d'un parking ouvragé de 400 places et du complexe cinématographique à la Villette, en plein centre ville, devraient insuffler une nouvelle dynamique.

Dans ce quartier un cheminement a été réhabilité pour faire de ce parcours, entre le cinéma et la ville intra-muros (quartier du Soubeyran), un lieu de déambulation agréable, propice à de nouvelles installations commerciales et artisanales.

La ville s'appuiera sur ces points forts pour poursuivre la dynamique engagée. Elle souhaite cependant renforcer son caractère commercial, choix justifié par un constat résultant d'une étude menée par la communauté d'agglomération DLVA.

Cette étude concluait à la nécessité de renforcer l'attractivité commerciale du centre-ville de Manosque pour se différencier des zones périphériques et d'Internet. Au vu de cela, l'étude préconisait :

- **d'adopter un positionnement commercial ;**
- **d'améliorer l'urbanisme commercial ;**
- **de faciliter la création et la reprise de commerce en centre ville ;**
- **de développer l'offre numérique.**

Adopter un positionnement commercial

Compte tenu que la majorité des consommateurs trouve l'offre commerciale du centre-ville incomplète, qu'elle souhaite l'implantation d'enseignes connues, et qu'elle déplore le manque d'animation, il est nécessaire de :

- **Mettre en place un plan de communication avec les enseignes nationales**

Il permettra d'avoir un positionnement commercial clair, adapté et cohérent pour communiquer avec les franchises.

Des études de marchés par secteur d'activité devront être menées pour démontrer le potentiel du centre ville.

Il est envisagé de favoriser l'implantation d'une locomotive commerciale (FNAC) afin de générer l'implantation d'autres enseignes, ce qui permettrait à l'activité commerciale de trouver équilibre et

stabilité.

- **Mettre en place une politique d'animation programmée**

Dans ce cadre il est urgent de professionnaliser l'union des commerçants (ACAM), prévoir des actions commerciales à forte valeur ajoutée et offrir un service plus aux commerçants et aux consommateurs (Offre de livraison, commande en ligne, point relais, mise en place d'une charte des commerçants...)

La mise en place d'une politique incitative d'achats pourrait s'organiser autour d'un partenariat avec d'autres villes de la région PACA intégrées dans le programme cœur de ville, créant ainsi un véritable pôle d'intérêt commercial.

Créer des espaces qui diversifieraient l'offre existante tels qu'une boutique de valorisation des entreprises locales (Doucet, Terre d'oc, Pizza de Manosque...) et qui auraient un double objectif ; faire connaître les entreprises de notre territoire en dynamisant le centre ville et leur offrir une visibilité.

Une conciergerie en centre ville serait la bienvenue, elle faciliterait l'acte d'achat en offrant aux consommateurs un service élargi.

La redynamisation du centre ville passera également par des animations de rues telles que la mise en place de marchés artisanaux et la poursuite d'une dynamique engagée pour les marchés du centre-ville et notamment celui du samedi matin.

- **Imaginer l'avenir d'emplacements stratégiques en centre ville**

Alors qu'un cinéma flambant neuf sort de terre à la Villette, une friche industrielle jouxte ce nouvel établissement, comme une verrue dans le paysage. Il est urgent de définir ce que l'on veut et peut faire de ce bâtiment.

Afin de participer à la redynamisation de ce quartier, il est urgent de réhabiliter la friche industrielle « la Glacière », et peut-être en faire un pont entre la culture, l'économie et le social.

A l'origine constitué comme un centre commercial, l'espace Mirabeau s'est vu au fil du temps dépeuplé de ses commerçants. Une population, générant un sentiment d'insécurité, a pris possession de ce lieu, provoquant un abandon des commerçants et des consommateurs.

Pour ces 2 lieux, il est indispensable de prévoir des études permettant d'identifier des pistes de requalification en vue de créer de véritables lieux de vie.

- **Intervenir sur l'immobilier commercial**

La Ville de Manosque souhaite enrayer la dispersion des commerces et lutter contre la vacance des locaux commerciaux afin de réaffirmer l'attractivité du centre-ville.

Dans ce cadre, il est envisagé de créer un périmètre et de mettre en place la préemption commerciale afin de pouvoir mettre en œuvre un projet urbain et maintenir un équilibre commercial.

Faut-il instaurer la taxe sur les friches commerciales ?

Question qu'il faudra se poser au vu de la vacance commerciale qui augmente.

Dans le cadre du Contrat de ville 2015-2020, la **CCI des Alpes de Haute-Provence** mène une étude de la structuration commerciale du pôle centre-ville. La CCI propose un diagnostic socio-économique du centre-ville, une étude de faisabilité des solutions accompagnée de recommandations et d'un phasage des opérations.

La Chambre des Métiers et de l'artisanat de région Provence-Alpes-Côte d'Azur propose des outils de géolocalisation permettant d'adopter une stratégie de développement du centre ville

efficace.

L'ensemble des actions menées devront permettre de réduire la vacance commerciale du centre-ville et de redonner une plus grande cohérence au parcours marchand ainsi qu'à l'offre immobilière et commerciale.

Améliorer l'urbanisme commercial

Différencier le centre ville de la périphérie

Afin de retrouver un meilleur équilibre concurrentiel entre le centre ville et la périphérie, la ville doit fixer une stratégie de développement commercial, avec la mise en place d'une charte d'urbanisme commercial indiquant la localisation préférentielle des commerces du centre ville de Manosque au regard des autres pôles commerciaux de l'agglomération

Faire du quartier du Soubeyran, un quartier des artisans et artistes

Un taux de vacance commerciale très important (le plus élevé de la ville) et des façades délabrées (pour certaines), des cellules commerciales très petites, font que le quartier du Soubeyran n'attire plus les porteurs de projet.

Compte-tenu de ces paramètres, la ville envisage de réserver ce quartier à l'art et à l'artisanat d'art afin de redonner du cachet à ce secteur et créer une nouvelle économie.

Un travail a été engagé afin d'élaborer un diagnostic précis (Locaux vacants, coût préemption, travaux à prévoir...) et une stratégie incisive de captation des artisans et d'artistes.

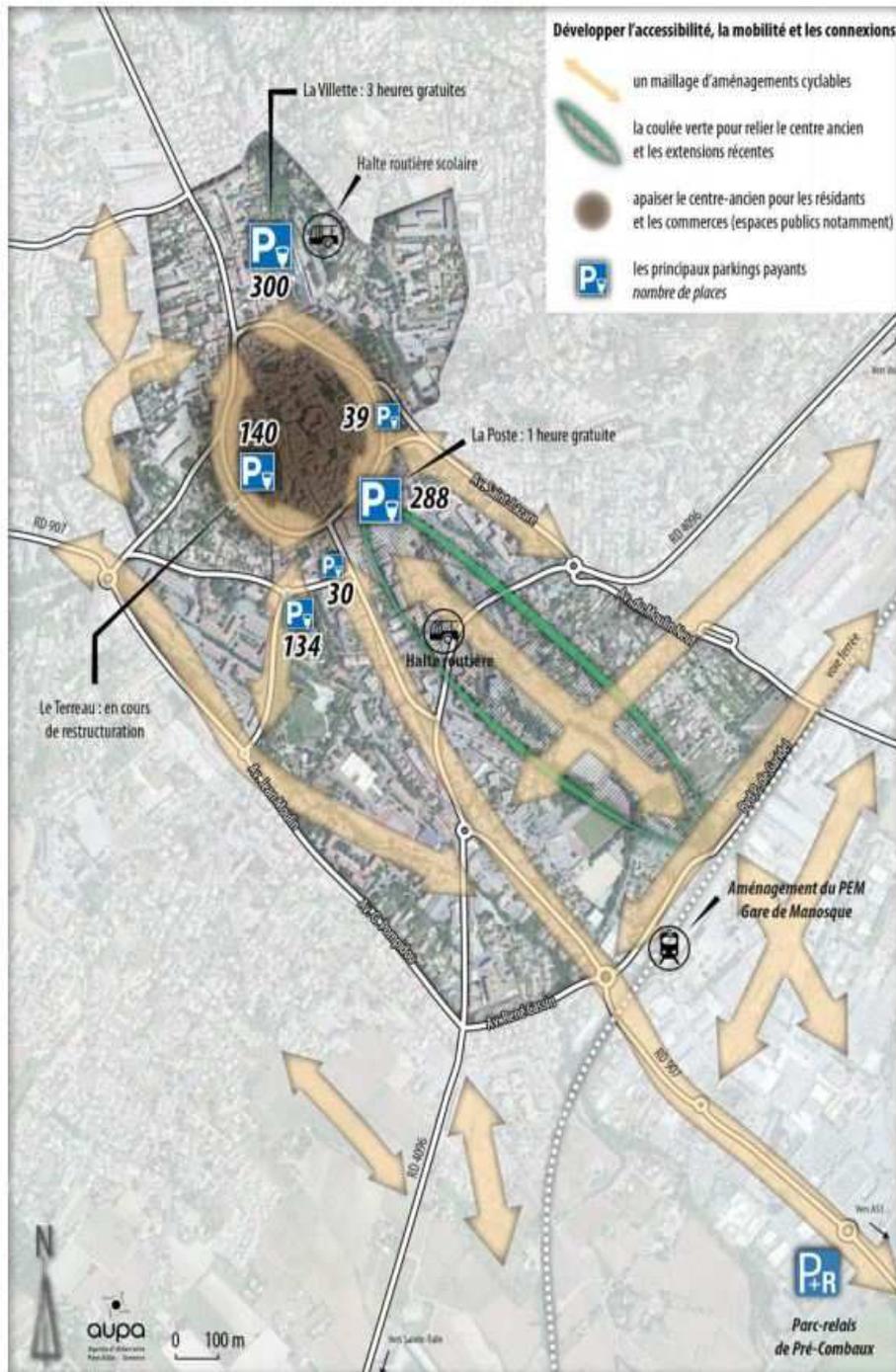
Renforcer les moyens d'intervention en faveur du commerce et de l'artisanat

Moderniser le commerce, l'artisanat et le service existants et redorer l'image de la ville en proposant aux commerçants l'aide directe aux entreprises issue du programme FISAC

7. 3 - Apaiser les circulations et favoriser les connexions inter-quartier

Le centre-ville est souvent congestionné, des actions apaisant les circulations et favorisant les connexions fluides doivent être mises en place. Il est nécessaire de redonner des espaces au piéton, de favoriser la mobilité douce par la poursuite de la coulée verte déjà amorcée depuis le centre ville vers le futur pôle multimodal.

Le confortement de parc-relais en périphérie pour le stationnement des actifs extérieurs et des visiteurs adossé à des solutions efficaces pour rejoindre le centre (bus, cheminements piétons sécurisés...), devrait permettre d'apporter une réponse à la problématique de l'accès et de stationnement en centre-ville.



Le réseau Manobus en place sur la commune de Manosque fait actuellement l'objet d'une restructuration qui permettra encore d'améliorer le service.

La stratégie d'accès et le stationnement sont des éléments essentiels de l'attractivité du centre-ville.

Le SCOT réaffirme cette volonté de réorganiser les circulations en entrée de ville.

Deux voies de contournement sont prévues sur la route départementale D907 depuis l'A51, une vers le Nord et une vers le Sud.

Cela permettra de limiter le passage de transit qui engorge le centre-ville et facilitera le déploiement des modes actifs.

Deux voies de contournement Nord & Sud en entrée de ville pour apaiser le centre

En effet, il existe une forte politique de développement d'aménagements cyclables qui s'appuie sur l'ossature du tracé de l'Eurovéloroute 8 pour irriguer ensuite l'ensemble du territoire communal. L'objectif étant de favoriser les connexions entre les zones résidentielles et les pôles d'attractivité (commerces, équipements, services, activités) mais également entre les quartiers eux-mêmes.



Mobilité : voies cyclables

Le pôle multimodale, une opportunité pour qualifier l'entrée de ville

La gare de Manosque est située en frange Sud de la Ville. Ouverte et accessible depuis le Nord de la voie ferrée, elle vient "finir la ville habitée". En terme d'accessibilité, un projet de cheminements piétons permettrait de connecter le pôle gare à la gare routière et aux portes de la ville historique en suivant le tracé du ravin des Conquières, qui articule aussi une série d'équipements.

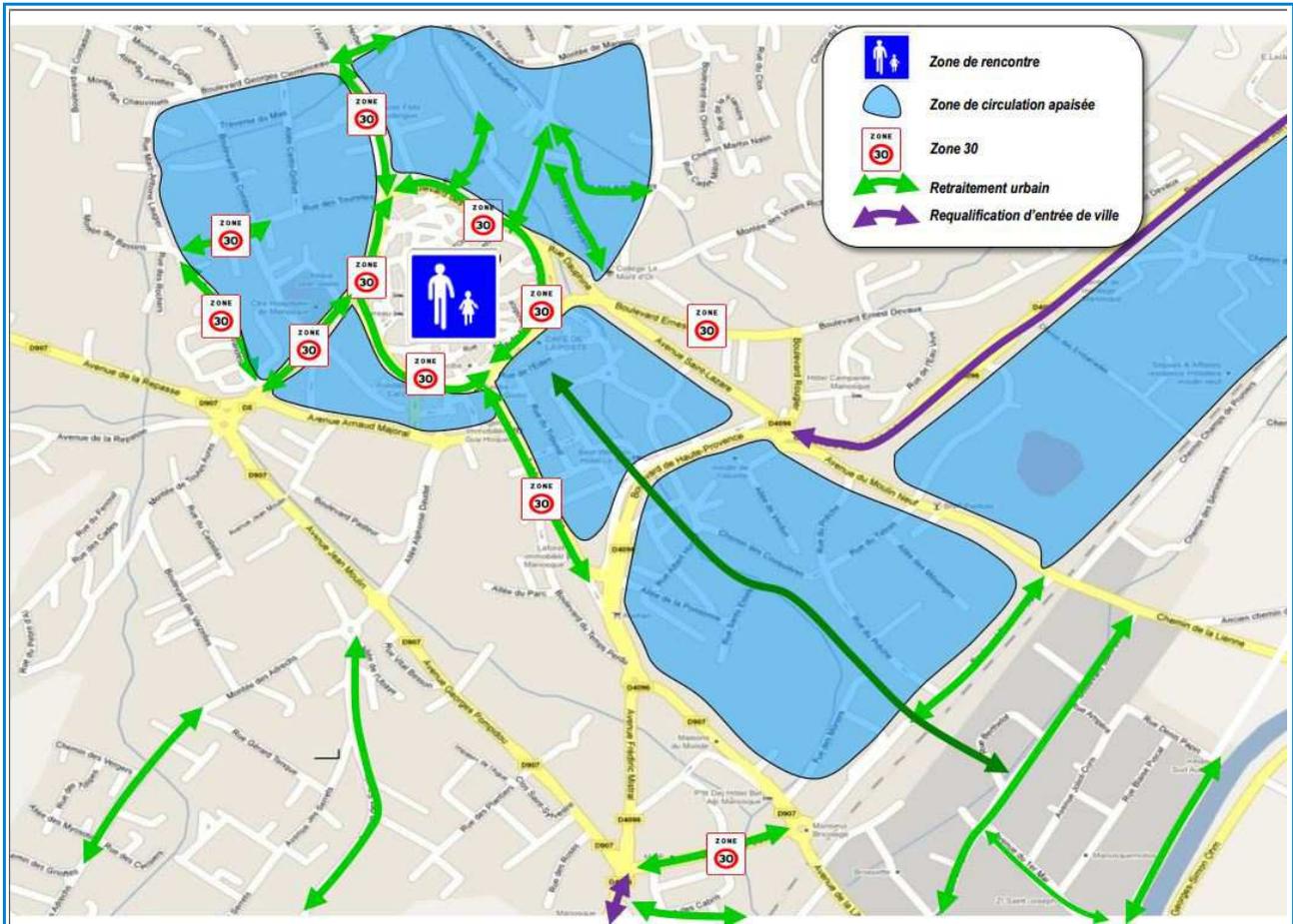
Le quartier de gare, intégré dans le périmètre du centre ville, est accessible en 15 minutes depuis les portes du centre ancien.

Le projet de voie de contournement du centre-ville, suivant en grande partie le tracé du canal EDF, qui a pour vocation de soulager le trafic et la traversée de ville de Manosque. Ces projets de restructuration s'accompagnent du confortement des parkings relais en lien avec le Manobus aux entrées de ville.

La ville de Manosque est en train de redessiner ses entrées de Ville. Les projets urbains et d'accessibilité, les équipements structurants, tendent à élargir la dynamique de ville centre à sa périphérie. Le projet de pôle gare est en lien direct avec la qualification de l'entrée Sud, dans une épaisseur comprise entre le canal EDF et l'interface Nord des voies ferrées.

7.4 - Les espaces publics et le patrimoine comme leviers d'attractivité

La forme urbaine et les espaces publics du centre-ville offrent la possibilité de diversifier des usages spécifiques à la fois dans le centre historique et dans son extension au delà de l'enceinte. Au regard des deux entités qui constitue le centre ville (le noyau historique et sa première couronne) , l'approche de requalification doit permettre de garder l'identité du centre historique et la particularité de son extension. Manosque souhaite redéfinir son entrée de ville au niveau de l'avenue Frédéric Mistral et redonner une identité urbaine à l'ensemble du centre-ville.



Les actions principales projetées, permettront de renforcer le caractère piéton du centre-ville et sécuriser les parcours.

Cet objectif s'accompagne de la requalification des voies, des places et placettes, de la mise en valeur du patrimoine historique (églises, hôtels particuliers, fontaines, portes...), de la suppression d'airs de stationnement avec un contrôle d'accès en cœur historique, de l'aménagement des voies afin d'éviter l'effet de coupure (voie de circulation autour de l'enceinte),et d'une démarche d'embellissement déjà engagée.

Cet ensemble d'actions doit permettre de converger vers l'amélioration de la qualité de vie en centre ville.



Extrait schéma Directeur de la Circulation de la ville de Manosque

A ce jour, La requalification de la Promenade Aubert-Millot a permis de traiter l'interface entre l'intramuros du centre ville et son extension. Le projet d'aménagement doit se poursuivre sur le secteur dit « la plaine ». Dans le prolongement immédiat de la porte de la Saunerie, il s'agit d'un lieu patrimonial et symbolique, accès principal au cœur de la ville historique. Il assure le lien structurant entre la ville intramuros et sa périphérie. C'est l'interface avec les autres espaces structurant de la ville.

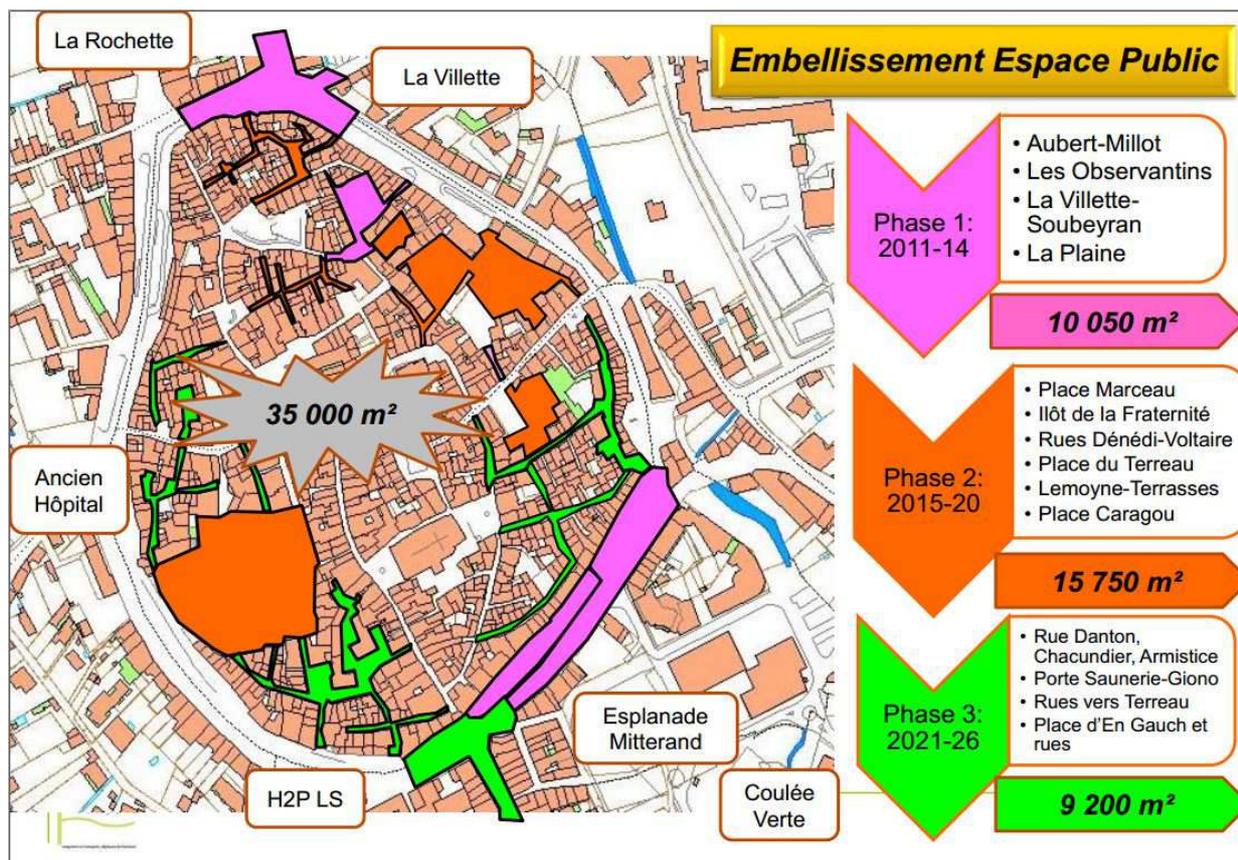
Les aménagements engagés dans le secteur Soubeyran conjuguent le traitement de l'une des 4 portes de la ville historique et le segment de boulevard urbain qui la relie au pôle de la villette. L'aménagement de la place Caragou est un exemple typique d'espace de transition d'espace public vers l'espace résidentiel et privatif.

Dans la poursuite de sa politique de renouvellement de l'espace public, Manosque souhaite inscrire des opérations de requalification de secteurs déjà identifiés à ceux qui sont aujourd'hui amorcés.

Manosque souhaite mener une stratégie d'aménagement spatialisé en poursuivant la logique des projets engagés sur le Bd périphérique (mise en scène des entrées de la cité renforçant les liens et les accès extramuros-intramuros), en recherchant un équilibre dans la trilogie piéton – voiture – qualité paysagère, et en améliorant l'accessibilité générale (maillage piétonnier, desserte de T.C. de proximité...).

Ces actions s'accompagnent de l'amélioration du confort climatique de certains espaces extérieurs (couvert végétal, fontaines ...), et doivent intégrer bien sûr les contraintes PMR et ZPPAUP.

La revalorisation de l'espace public (harmonisation, mise aux normes...) est indispensable et nécessite de planifier des interventions en continu comme le remplacement de jardinières, ou de mobiliers urbains mal assortis, la suppression de massifs, la valorisation des fontaines...



Extrait schéma Directeur de la Circulation de la ville de Manosque

Mettre en scène la ville

L'animation culturelle et événementielle du centre-ville souffre d'une multiplicité d'acteur, d'une fragmentation de l'offre, d'une absence de stratégie et parfois d'une faiblesse qualitative des propositions.

De récente réalisation d'aménagement urbain et de création d'équipement structurant permettent d'envisager une politique d'animation culturelle plus ambitieuse.

La réhabilitation de la promenade Aubert Millot, de la place des Observantins et de la place du Terreau nous donne trois dimensions d'espace urbain ou peut se réaliser trois échelles d'événements.

Le côté intimiste de la place des Observantins, propice à des animations « traditionnelles » et régulières : cinéma en plein air, concert, théâtre... Le balcon de la promenade Aubert Millot, interface entre la ville médiévale et la ville contemporaine, lieu de jonction.

La place du Terreau, immense espace aux dimensions « hors normes », contenue dans la structure médiévale de la ville. Place fondatrice de l'histoire de Manosque, puisque emplacement de l'ancien château des Hospitaliers.

Lien de mise en scène de l'histoire de Manosque, évocation du château à retrouver mais aussi lieu possible de mise en scène de ville rêvée, de rêve urbain.

La nature en ville

Manosque bénéficie de deux cours d'eau en milieu urbain. Une étude de diagnostic et de propositions d'actions ont été réalisées en octobre 2016 sur les 2 cours d'eau. Cette étude a

permis de flécher l'état général des cours d'eau, de définir les enjeux et les objectifs et de proposer des actions.

Les deux grands types d'enjeux identifiés sont la sécurité des biens et des personnes et la qualité du patrimoine naturel et du paysage. Ce dernier enjeu permet de préserver le milieu naturel, valoriser et/ou améliorer l'aspect paysager en maintenant le bon état général de la végétation. Favoriser la biodiversité en ville est réalisable en pratiquant la gestion différenciée des espaces verts et naturels.

Un projet de travaux de restauration des berges et de la végétation est en cours sur le linéaire complet de ces deux cours d'eau.

Les actions de mises en œuvre proposées sont la valorisation des milieux en les rendant plus attractifs (créer des sentiers de promenade, des zones de repos...) et la requalification paysagère.

Le ravin de Drouille à proximité du parc de Drouille est un atout pour la ville de Manosque, l'espace aménagé en connexion avec un milieu naturel donne au secteur un aspect paysager riche et intéressant.



Étendre la « coulée verte » et intégrer le Parc de Drouille, comme un véritable « poumon » vert en ville, en y articulant les résidences, les commerces et les activités, participent à la qualité de vie. Le parc urbain prend toute sa dimension d'espace public de loisirs, d'animation, de rencontre, de bien-être.

La volonté est d'inverser la prédominance minérale et de valoriser le potentiel naturel existant: espaces verts de qualité et belvédères offrant des panoramas sur la campagne et les collines.

7.5 - L'accès aux équipements, aux services, à une offre culturelle et de loisirs

Un patrimoine bâti support de l'attractivité culturelle et touristique

Les récentes réalisations d'aménagement urbain et la création d'équipement structurant permettent le développement d'une politique d'animation culturelle plus ambitieuse :

- La réhabilitation de la promenade Aubert Millot, de la place des Observantins et de la place du Terreau nous donne trois dimensions d'espace urbain où peuvent se réaliser trois échelles d'événements
- Le côté intimiste de la place des Observantins, propice à des animations « traditionnelles » et régulières : cinéma en plein air, concert, théâtre...
- Le balcon de la promenade Aubert Millot, interface entre la ville médiévale et la ville contemporaine offre un lieu de jonction.
- La place du Terreau, immense espace aux dimensions « hors normes », contenue dans la structure médiévale de la ville. Place fondatrice de l'histoire de Manosque, puisque emplacement de l'ancien château des Hospitaliers. Lien de mise en scène de l'histoire de Manosque, évocation du château à retrouver mais aussi lieu possible de mise en scène de ville rêvée, de rêve urbain.

La réalisation au nord de la ville du cinéma (8 salles, 1 200 fauteuils) est un formidable outil de dynamique culturelle, économique et touristique. Au-delà de la programmation « traditionnelle » du cinéma des actions événementielles seront réalisées en partenariat.

Renforcement de l'offre culturelle, touristique et de services

La priorité de la politique culturelle de la DLVA et de la ville de Manosque est la lecture publique. Cela tient bien sûr à l'histoire de Manosque, la figure de Jean Giono mais aussi aux associations et manifestations littéraires importantes qui se déroulent sur son territoire :

- L'association Éclat de lire, depuis presque 30 ans, avec une fête du livre jeunesse,
- L'association des Mille et Une Nuits de la Correspondance, qui fête la 20^{ème} édition de son festival cette année, en 2018.

Sur l'ensemble de la DLVA, c'est 20 médiathèques et bibliothèques, 100 bénévoles, 30 bibliothécaires et un principe simple : une carte d'adhérent permettant l'accès à toutes les bibliothèques et une circulation des publics et des documents.

La création en 2014 de la direction de la lecture publique a permis d'intégrer le projet Giono.

Le centre Jean Giono se transforme en centre culturel et littéraire en regroupant sur le même site les associations des Correspondances, d'Éclat de lire, d'Éditeurs du Sud, prochainement des Amis de Jean Giono, et aussi le pôle Musée et Archives de la DLVA. L'offre culturelle en est ainsi renouvelée et élargie.

Au-delà de la vocation culturelle de certains lieux, l'objectif est de patrimonialiser ces lieux afin de leur donner une image d'attractivité au-delà de leur fonction propre (Hôtel Raffin, couvent de la Présentation, chapelle des Observantins, Hôtel d'Herbès...).

La mise en réseau de ces équipements s'accompagnera **d'un parcours patrimonial, culturel et littéraire**, à travers le centre historique se déclinant en plaques patrimoniales (déjà existantes), boîtes à livres (traitées en « mobilier urbain qualitatif » pour souligner l'image Ville du livre), « bulles sonores » (halte sur ce parcours pour écouter, à travers un dispositif encore à l'étude, des textes d'écrivains contemporains).

Pour faire la liaison entre littérature et environnement un parcours de rosier d'écrivain sera

organisé entre le centre Giono, le centre historique et le Paraïs, à l'occasion de la réédition de la rose Jean Giono par le rosieriste Meilland (en cours).

En partenariat avec la DRAC, direction du livre, la collectivité réfléchit à l'extension et l'évolution des horaires d'ouvertures des bibliothèques afin de mieux répondre aux attentes des publics et de faire des équipements culturels des partenaires importants de l'opération Cœur de ville.

La promotion de ces équipements et parcours se fera par **l'office de tourisme intercommunal** à travers un pass multisites favorisant la « revisite ». Celui-ci, va trouver sa place prochainement au cœur du centre-ville historique sur la place de l'Hôtel de ville.

Le Projet Giono

La ville de Manosque a acquise le Paraïs, maison de Jean Giono, au pied du Mont d'Or en 2016. L'association des Amis de Jean Giono a fait l'acquisition de la bibliothèque (8 000 documents) en 2017, grâce à une souscription sous l'égide de la Fondation du Patrimoine. Opération exemplaire devant aboutir en 2020, à l'occasion du 50^{ème} anniversaire de la mort de l'écrivain à la création d'un nouvel équipement culturel et touristique.

Le projet Giono va au-delà de l'aménagement de la maison et des jardins (Monument historique). La volonté de la collectivité est de repositionner Manosque comme **ville-centre d'un point de vue culturel** afin de favoriser les flux depuis le pôle touristique et l'agglomération (Gréoux-les-bains) et de déployer une médiation sur le territoire.

Ce déploiement permettra la mise en réseau des équipements culturels et touristiques:

- le centre culturel et littéraire Jean Giono (hôtel Raffin),
- la médiathèque d'Herbès,
- la chapelle des Observantins (conservatoire)
- la Fondation Carzou (couvent de la Présentation),
- la Thomassine
- le Paraïs.

L'objectif du projet Giono est de:

- Raisonner en terme de flux entre les sites et penser une offre globale, en mettant en réseau, à l'échelle de la ville ou de l'agglomération, les équipements porteurs d'une stratégie convergente.
- Déployer une offre culturelle renouvelée auprès du public local et orienter les sujets patrimoniaux (Giono, Carzou...) vers des objectifs touristiques et de communication territoriale à l'externe.

Concept et déploiement du projet

Le Centre culturel a deux missions principales : la mise en place du projet Giono et celle d'une offre culturelle plus large et grand public.

Sa vocation communautaire lui confère une compétence sur le territoire de la DLVA et lui permet d'orienter sa programmation en fonction des objectifs assignés (tourisme, action culturelle, publics scolaires ou adultes...).

La démarche se compose en deux phases :

- Repositionner Manosque comme **ville-centre d'un point de vue culturel** afin de favoriser les flux depuis le pôle touristique de l'agglomération (Gréoux-les-bains).
- Puis déployer une médiation sur le territoire afin de rediriger les publics vers d'autres lieux grâce à une offre culturelle à même de favoriser ces liaisons et le jeu des solidarités territoriales.

Il est proposé de déployer la première phase à partir de trois sites organisés et coordonnés par l'équipe du Centre culturel :

- Centre culturel et littéraire Jean Giono,
- le Paraïs,
- le couvent de la Présentation (Carzou).

L'idée est également de conserver l'esprit partenarial déjà éprouvé au centre culturel avec les associations concernées (Correspondances, Éclat de lire, Éditeurs du sud, Amis de Lucien Jacques, Amis de Jean Giono et Fondation Carzou), en favorisant la collaboration autour d'objectifs partagés (Charte de coopération culturelle) et en mutualisant le matériel. Un partenariat fort avec le PNRL sur la Thomassine pourrait compléter la mise en réseau locale avec pour objectif de dynamiser le lieu et repositionner Manosque comme acteur culturel dans le périmètre du Parc.

Ensuite, à l'image d'un musée territoire et plus spécifiquement autour du projet Giono, le projet est pensé de façon à proposer une médiation hors les murs sur les grands thèmes « gioniens » et permettre aux visiteurs de s'approprier ce qui fait l'identité du territoire : ses paysages (urbains ou naturels), son terroir, sa lumière.

C'est dans cet esprit que la signature culturelle proposée en terme de communication est « Paysages de culture(s) ».

Approche des publics et méthodologie

Durant la première phase du projet, la politique des publics vise à élargir le potentiel de visiteurs en diversifiant l'offre avec :

- Une offre culturelle élargie et coordonnée
 - Le sous-sol du Couvent , la salle Valveranne et la salle d'exposition temporaire du centre culturel permettent de proposer une offre culturelle et pédagogique diversifiée sur des sujets plus faciles d'abord ou plus contemporains.
 - chacun des sites mettra à disposition du public des collections dédiées, consultables sur place afin de permettre l'appropriation la plus large possible de ces lieux par les usagers de l'agglomération, et afficher ainsi un modèle de convergence entre culture et tourisme.
- Une offre patrimoniale et touristique renouvelée :
 - la chapelle abritant l'œuvre de Carzou et la maison de Jean Giono, ainsi que l'exposition permanente au rez-de-chaussée du centre culturel sur l'écrivain et ses grands thèmes, qui sera renouvelée pour juin 2019, sont des lieux patrimoniaux par excellence à fort potentiel touristique.
 - La patrimonialisation des sites, en réaffirmant leur nom d'origine (Hôtel Raffin, Couvent...), permettra également de mettre en lumière l'histoire de la ville et créer de très probables connexions avec l'action cœur de ville et des lieux historiques du territoire.

Des jardins culturels labellisés jardins remarquables

Le Paraïs est entouré de deux jardins. Celui attenant à la maison est à vocation d'agrément. La grande parcelle au nord de la maison pourrait accueillir un jardin culturel, porteur du nom de la pièce de Giono « Lanceur de graines », et dont la vocation pourrait porter une animation plus dynamique à vocation culturelle et environnementale. Ce jardin, qui intégrerait des éléments patrimoniaux comme la roseraie de Giono, pourrait faire l'objet d'un mécénat, avec une visibilité intra et extra territoriale intéressante et des sujets fortement orientés en faveur de la diversité

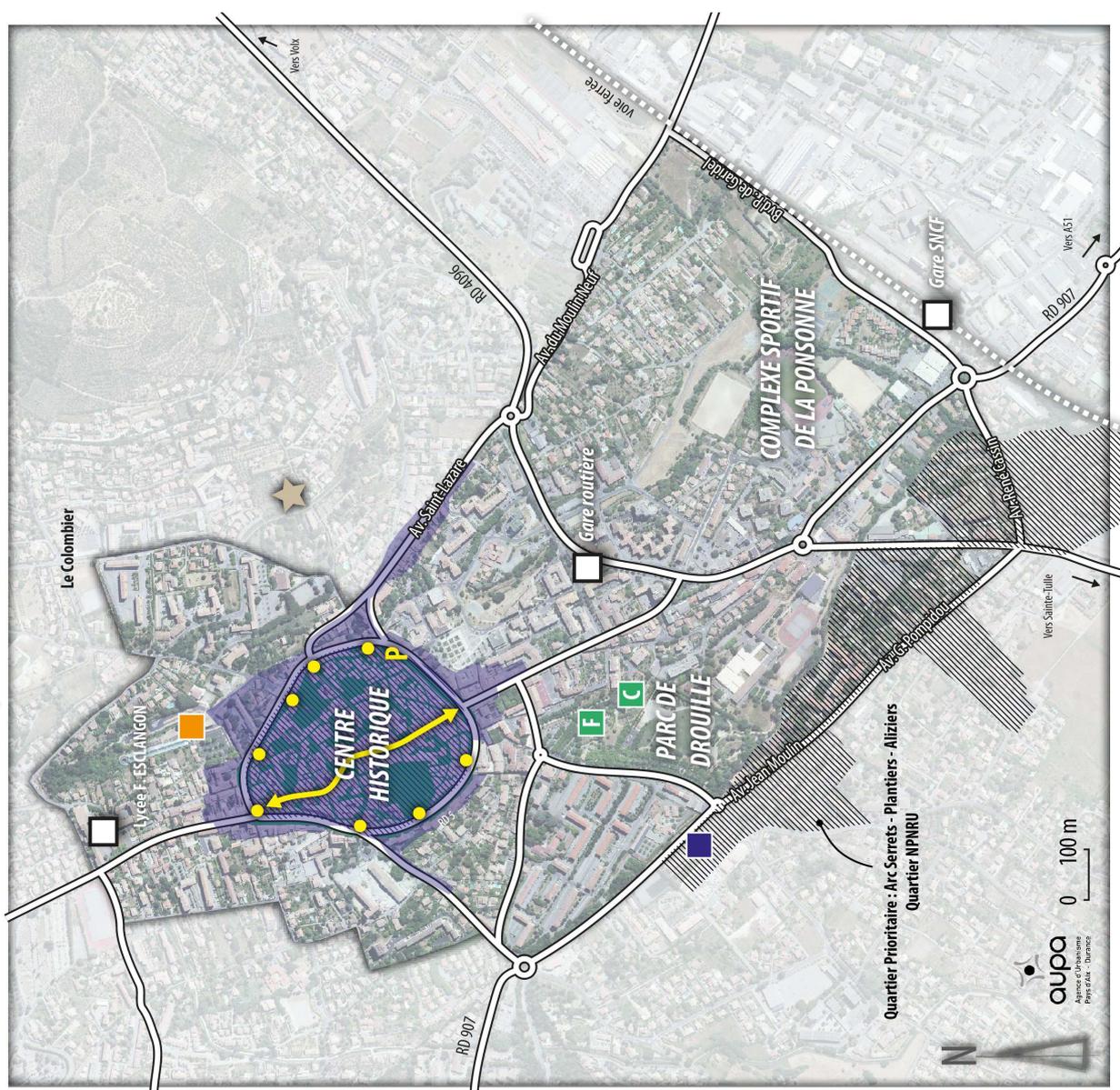
culturelle et environnementale.

Le jardin du centre culturel, en partie scénographié par Jean Lautrey, compléterait la proposition sur les paysages et jardins en accueillant des rosiers d'écrivains répartis in situ et dans le centre ancien, agrémentant la ville d'une médiation à la fois littéraire, et environnementale, autour de la création florale en hommage aux grands personnages de la littérature. Ce projet est porté en partenariat avec la Société française des roses et la société Meilland International.

Enfin **un parcours littéraire de « bulles sonores »** sur application mobile, à partir de créations de textes d'auteurs contemporains mis en scène par le Begat Theater, au cœur de la ville, sera une production originale hors les murs afin de découvrir l'espace urbain et agrémenter les parcours entre les sites. Des bulles seront proposées également sur d'autres points du territoire. La seconde phase du projet s'attachera à créer un dialogue entre des lieux emblématiques de l'agglomération autour du triptyque « paysages et jardins », « arts et culture » et « littérature », afin de favoriser la circulation des publics à l'échelle du territoire. Elle visera aussi à mettre en réseau certains sites à plus grande échelle afin de contribuer au rayonnement et à la promotion de la Haute Provence.

8 – Spatialisation des actions

ACTION COEUR DE VILLE - MANOSQUE - LA TERRITORIALISATION DES ACTIONS - 12 septembre 2018



Axe 1 - Habitat

-  OPAH (périmètre élargi du centre historique inclus dans l'ORT)
-  NPNRU volet Habitat : rénovation énergétique copropriété La Colette
-  Démolitions de biens communaux à l'état de ruine (périmètre centre historique)

Axe 2 - Développement économique et commercial

- NC*** FISAC (ensemble de la commune)
-  La Glacière : outil de dynamisation économique

Axe 3 - Mobilités et connexions

-  Liaison Villette - Soubeyran
-  Parking La Plaine
-  Contrôle d'accès au centre-ancien
- NC*** Déplacements modes doux (ensemble de la commune)

Axe 4 - Espace public, formes urbaines et patrimoine

-  Voiries centre ancien
-  La Farandole : réhabilitation de la crèche
-  Château de Drouille : réhabilitation
- NC*** Fontaines (dans périmètre ORT)
- NC*** Aires de jeux (ensemble de la commune)
- NC*** Mobilier urbain (ensemble de la commune)
- NC*** Eclairage : mise en valeur du patrimoine
- NC*** Plantations (ensemble de la commune)

Axe 5 - Accès aux équipements et services, à l'offre culturelle et de loisirs

-  Lou Parais : aménagement et sécurisation ; mise en valeur dans le cadre du projet Giono (hors ORT)

* **NC** : non cartographiables pour des raisons visuelles

9 – Fiches actions

A ce stade, seules figurent les fiches des actions « matures », c'est à dire celles qui sont validées et qui peuvent être engagées lors de la phase d'initialisation (exercices budgétaires 2018 et 2019).

Réf. Axe stratégique	Description	Localisation	Porteur : Maître d'ouvrage	Calendrier de réalisation	Budget (TTC)	Financements
Axe transversal	Étude sur l'identité de la ville	Ensemble de la commune dont ORT	Commune	2018-2019	50 000 €	Caisse des dépôts
Axe 1 – Habitat	OPAH	Inclus dans ORT (périmètre élargi du centre historique)	Commune	Second semestre 2019	200 000 €	ANAH Département
	NPNRU Volet habitat	Inclus dans ORT Périmètre NPNRU	Commune	2019	1 080 000 € sur la durée de la convention d'opération	Copropriété ANAH
	Démolitions de biens communaux à l'état de ruine	Inclus dans ORT Périmètre centre historique	Commune	2018-2019	100 000 €	Commune
Axe 2 – Développement économique et commercial	FISAC	Ensemble de la commune dont ORT	DLVA	2019	120 000 € sur la période 2019-2021	DIRECCTE
Axe 3 – Mobilité et connexions	Liaison Vilette - Soubeyran	Inclus dans ORT	Commune	2018-2019	962 500 €	DLVA État
	Déplacements mode doux	Ensemble de la commune dont ORT	Commune	2018-2019	170 100 €	Commune Région
	Stationnement gare SNCF	Inclus dans ORT	Commune	2018-2019	150 000 €	Commune
	Voiries centre-ancien	Inclus dans ORT	Commune	2018-2019	367 680 €	Commune
	Mobilier urbain	Ensemble de la commune dont ORT	Commune	2018-2019	85 000 €	Commune
	Fontaines	Inclus dans ORT	Commune	2018-2019	8 000 €	Commune

Réf. Axe stratégique	Description	Localisation	Porteur : Maître d'ouvrage	Calendrier de réalisation	Budget (TTC)	Financements
Axe 4 – Espace public, formes urbaines et patrimoine	Éclairage : Mise en valeur du patrimoine	Inclus dans ORT	Commune	2018-2019	25 000 €	DLVA
	Aires de jeux	Ensemble de la commune dont ORT	Commune	2018-2019	80 000 €	Commune
	La Farandole : réhabilitation de la crèche	Inclus dans ORT	Commune	2018-2019	1 453 000 €	CAF
	Réhabilitation Château de Drouille	Inclus dans ORT	Commune	2019	45 000 €	Commune
Axe 5 – Accès aux équipements et services, à l'offre culturelle et de loisirs	Lou Parais : Aménagement et sécurisation. Mise en valeur dans le cadre du projet Giono	Hors ORT	DLVA	2019	250 000 €	Commune

Pour chacune des actions matures listées, une fiche action est établie. L'avancement du projet permettra de compléter le plan d'action.

Fiche Axe transversal Étude sur l'identité de la ville

Nom de l'action	Étude sur l'identité de la ville
Axe stratégique	Axe transversal
Description générale	Étude visant à définir une stratégie de soutien et de développement du cœur de ville ainsi qu'un programme d'actions de mise en oeuvre
Objectifs principaux	Actualisation du positionnement du cœur de ville et diagnostic image Stratégie et plan d'action de marketing territorial
Intervenants	Commune
Budget global (TTC)	50 000 €
Co-financements	Caisse des dépôts

Indicateurs d'avancement	Phases de définition du besoin, de choix du prestataire, d'étude Livrables et phase de restitution des résultats
Indicateurs de résultat	Qualité des livrables Mise en œuvre de la stratégie : niveau de réalisation du plan d'action

Fiche Habitat - OPAH

Nom de l'action	OPAH (Opération programmée d'amélioration de l'habitat)
Axe stratégique	Attractivité de l'habitat en centre-ville
Description générale	Opération programmée : réhabilitation,
Objectifs principaux	Réhabilitation : préservation du bâti
	Performance énergétique
	Adaptation des logements
Intervenants	Commune – ANAH – Département
Budget global (TTC)	Cofinancement de travaux : 200 000 € par an sur la durée de la convention. Volet animation : 60 000 € par an
Co-financements	ANAH - Département - Région
Indicateurs d'avancement	Mise en œuvre du volet opérationnel (équipe animation, définition des budgets...)
Indicateurs de résultat	Nombre de logements sur les différents axes de l'opération

Fiche Habitat - NPNRU

Nom de l'action	NPNU (Projet de renouvellement urbain)
Axe stratégique	Attractivité de l'habitat en centre-ville
Description générale	Politique contractuelle de renouvellement urbain centrée autour de la thématique de l'habitat.
Objectifs principaux	Diversité de l'habitat (Statuts, typologie), déconcentration du logement social
	Favoriser la mixité sociale

	Efficacité énergétique
Intervenants	ANRU – ANAH – Action Logement – Caisse des dépôts
Budget global (TTC)	Cofinancement d'opération sur la durée de la convention DLVA – 600 000€ par an Commune – 450 000€ par an
Co-financements	ANRU – ANAH – Action Logement – Caisse des dépôts
Indicateurs d'avancement	Programmation dans le cadre de la convention d'opération du NPNRU
Indicateurs de résultat	Cf. objectifs fixés par la convention d'opération.

Fiche Habitat - Démolitions

Nom de l'action	NPNU (Projet de renouvellement urbain)
Axe stratégique	Attractivité de l'habitat en centre-ville
Description générale	Gestion dynamique du patrimoine communal, notamment des biens identifiés comme devant faire l'objet d'une démolition
Objectifs principaux	Démolitions en vue de traiter les poches d'habitat très dégradé
	Libérer des emprises foncières permettant d'aérer le tissu bâti en centre historique
	Améliorer le traitement de l'espace public
Intervenants	Commune
Budget global (TTC)	100 000€ en 2018
Co-financements	Néant
Indicateurs d'avancement	Nombre d'opérations programmées
Indicateurs de résultat	Nombre d'opérations achevées

N.R. : non renseigné

Fiche Développement économique et commercial - FISAC

Nom de l'action	FISAC Fonds d'intervention pour la sauvegarde de l'artisanat et du commerce
------------------------	---

Axe stratégique	Développement économique et commercial
Description générale	Financement par subvention d'actions visant à conforter les services artisanaux et commerciaux de proximité
Objectifs principaux	Redynamisation commerciale du périmètre de l'ORT
	Développement de l'usage des outils numériques par les commerçants et les artisans
	Modernisation, diversification, accessibilité et sécurisation des entreprises de proximité existantes
Intervenants	DLVA
Budget global (TTC)	120 000 € pour la période 2019-2021
Co-financement	DIIRRECTE
Indicateurs d'avancement	NR
Indicateurs de résultat	Nombre et objets des subventions versées, évolution du nombre de commerces et d'entreprises d'artisanat dans le périmètre

Fiche Mobilité et connexions Liaison Vilette Soubeyran

Nom de l'action	Liaison Vilette Soubeyran
Axe stratégique	Mobilité et connexion
Description générale	Aménagement urbain visant à améliorer la connexion entre le parking ouvrage de la Vilette, le futur cinéma et le centre historique
Objectifs principaux	Produire un aménagement urbain adapté au besoin des usagers
	Faciliter les circulations et l'accessibilité au centre historique
	Améliorer le cadre de vie des habitants
Intervenants	Commune - DLVA
Budget global (TTC)	962 500,00 €
Co-financements	État, DLVA
Indicateurs d'avancement	Phases d'étude, de choix des prestataires, de chantier Réception du chantier
Indicateurs de résultat	Fluidification des trafics piétons et routiers Qualité des travaux réalisés Mise en sécurité des usagers

Fiche Mobilité et connexions Déplacement modes doux

Nom de l'action	Déplacement modes doux
Axe stratégique	Mobilité et connexions
Description générale	Programme pluriannuel de création de voies de déplacements en mode doux
Objectifs principaux	Réduction des consommations énergétiques et des émissions de co2
	Amélioration de la qualité de vie par la réduction des nuisances liées aux déplacements motorisés
	Réduction du budget transport pour les usagers
Intervenants	Commune
Budget global (TTC)	170 000 €
Co-financements	Région
Indicateurs d'avancement	Phases d'étude, de choix des prestataires, opérationnelle Date de réception du chantier
Indicateurs de résultat	Taux de réalisation du programme de création de voies Qualité du maillage et cohérence des cheminements proposés Qualité des travaux réalisés

Fiche Mobilité et connexions Parking gare SNCF

Nom de l'action	Parking de la gare SNCF
Axe stratégique	Mobilité et connexions
Description générale	Extension (40 places) du stationnement aux abords de la gare SNCF
Objectifs principaux	Limiter l'impact du stationnement lié à la construction de nouveaux logements dans le périmètre de la gare
	Améliorer la qualité du service pour les usagers de la gare SNCF dans la perspective du projet de PEM (pôle d'échange multimodal).
	Favoriser les déplacements par le réseau de transport urbain
Intervenants	Commune
Budget global (TTC)	150 000,00 €
Co-financements	DLVA
Indicateurs d'avancement	Ordre de service

Indicateurs de résultat	Mise en service effective
--------------------------------	---------------------------

Fiche Mobilité et connexions Voiries Centre ancien

Nom de l'action	Voiries centre ancien
Axe stratégique	Mobilité et connexions
Description générale	Programme pluriannuel de réfection des voies du centre historique
Objectifs principaux	Faciliter les circulations
	Améliorer le cadre de vie des habitants et usagers
Intervenants	Commune
Budget global (TTC)	367 680 €
Co-financements	Sans objet
Indicateurs d'avancement	Phases d'étude, de choix des prestataires, de chantier Réception du chantier
Indicateurs de résultat	Taux de réalisation du programme de réfection Qualité des travaux réalisés

Fiche Espace public, formes urbaines et patrimoine – Mobilier urbain

Nom de l'action	Espaces publics – Mobilier urbain
Axe stratégique	Espace public, formes urbaines et patrimoine
Description générale	Accompagner le traitement de l'espace public par la mise en œuvre de mobilier urbain
Objectifs principaux	Traitement identitaire et homogène du centre-ville
	Valorisation de l'espace public
Intervenants	Commune
Budget global (TTC)	85 000 € en 2018-2019
Co-financements	Néant

Indicateurs d'avancement	Nombre d'opérations programmées
Indicateurs de résultat	Nombre d'opérations achevées

N.R. : non renseigné

Fiche Espace public, formes urbaines et patrimoine - Fontaines

Nom de l'action	Espaces publics - fontaines
Axe stratégique	Espace public, formes urbaines et patrimoine
Description générale	Valoriser en centre historique les fontaines existantes et identifier de nouvelles implantations liées au traitement de l'espace public
Objectifs principaux	Réhabilitation et entretien des fontaines en centre-ancien
	Valorisation du patrimoine architecturale des fontaines et bassins
	Améliorer le traitement de l'espace public
Intervenants	Commune
Budget global (TTC)	8 000 € en 2018
Co-financements	Néant
Indicateurs d'avancement	Nombre d'opérations programmées
Indicateurs de résultat	Nombre d'opérations achevées

N.R. : non renseigné

Fiche Espace public, formes urbaines et patrimoine – Éclairage du patrimoine

Nom de l'action	Mise en valeur du patrimoine architectural par l'éclairage
Axe stratégique	Espace public, formes urbaines et patrimoine
Description générale	Mise en œuvre d'éclairage pour la mise en valeur du patrimoine, essentiellement dans le centre historique.
Objectifs principaux	Renforcer l'attractivité du centre historique
	Mise en valeur du patrimoine architectural
	Améliorer le traitement de l'espace public

Intervenants	Commune
Budget global (TTC)	25 000 € en 2018 - 2019
Co-financements	Néant
Indicateurs d'avancement	Nombre d'opérations programmées
Indicateurs de résultat	Nombre d'opérations réalisées

N.R. : non renseigné

Fiche Espace public, formes urbaines et patrimoine – Aires de jeux

Nom de l'action	Aires de jeux
Axe stratégique	Espace public, formes urbaines et patrimoine
Description générale	
Objectifs principaux	Attractivité en centre ville
	Amélioration du service aux usagers
	Amélioration du cadre de vie
Intervenants	Commune
Budget global (TTC)	80 000 € en 2018-2019
Co-financements	Sans objet
Indicateurs d'avancement	Phases de définition du besoin, choix du prestataire. Mise en œuvre du programme de travaux
Indicateurs de résultat	Nombre d'aires de jeux réalisées Fréquentation Coût d'entretien

Fiche Espace public, formes urbaines et patrimoine – La Farandole : réhabilitation de la crèche

Nom de l'action	La Farandole : réhabilitation de la crèche
Axe stratégique	Espace public, formes urbaines et patrimoine

Description générale	La réhabilitation de la crèche de la Farandole permettra d'accueillir 20 berceaux de plus au sein de la crèche municipale, de créer une crèche familiale dotée de 15 berceaux et de relocaliser le relais assistant maternel (RAM) porté par la DLVA.
Objectifs principaux	Attractivité en centre ville
	Amélioration du service aux usagers
Intervenants	Commune
Budget global (TTC)	1453 000 € en 2018-2019
Co-financements	CAF
Indicateurs d'avancement	Phases de définition du besoin, choix du prestataire. Mise en œuvre du programme de travaux
Indicateurs de résultat	Nombre de berceaux créés

Fiche Espace public, formes urbaines et patrimoine – Réhabilitation du château de Drouille

Nom de l'action	Réhabilitation du château de Drouille
Axe stratégique	Espace public, formes urbaines et patrimoine
Description générale	Mise aux normes de sécurité et d'accessibilité d'une partie des locaux dans le bâtiment.
Objectifs principaux	Amélioration du bâti : sécurité et accessibilité
	Conforter l'attractivité des services accueillis dans le bâtiment
	Améliorer les conditions d'accueil du public
Intervenants	Commune
Budget global (TTC)	45 000 € en 2019
Co-financements	Néant
Indicateurs d'avancement	Ordre de service
Indicateurs de résultat	Livraison

N.R. : non renseigné

Fiche Accès aux équipements – Lou Paraïs

Nom de l'action	Lou Paraïs : aménagement et sécurisation. Mise en valeur dans le cadre du projet Giono
Axe stratégique	Accès aux équipements et services, à l'offre culturelle et de loisirs
Description générale	Suite à l'acquisition de la maison de J. Giono, la DLVA, titulaire des compétences développement culturel et touristique du territoire porte un projet visant à déployer une offre culturelle renouvelée auprès du public local et créer les conditions d'un accueil touristique à la dimension des équipements dont elle dispose. Pour ce faire, il est nécessaire d'engager des travaux d'aménagement et de sécurisation de la maison de l'écrivain,
Objectifs principaux	Attractivité en centre-ville, développement des flux touristiques vers Manosque, ville centre de la DLVA Déployer une offre supplémentaire de médiation culturelle et patrimoniale à l'attention des publics locaux
Intervenants	DLVA
Budget global (TTC)	250 000,00 €
Co-financements	Ville
Indicateurs d'avancement	Phases de définition du besoin, choix du prestataire. Mise en œuvre du programme de travaux
Indicateurs de résultat	Nombre de visiteurs de l'équipement Labellisation du projet Partenariat avec les acteurs locaux

10 – Impacts attendus du projet

Stratégie pour une nouvelle dynamique ville-centre

La ville de Manosque est le principal acteur de la dynamisation de son territoire tout en s'inscrivant dans le projet de territoire porté par DLVA (Durance Luberon Verdon Agglomération). Manosque assume pleinement une centralité territoriale à travers l'ensemble de ses équipements publics et privés (administration, hôpital, lycées, cinéma,...). Cette centralité nécessite des moyens qui dépassent la commune ; elle entraîne une surfréquentation des périphéries et par voie de conséquence une perte d'attractivité voire d'identité du centre-ville.

La ville de Manosque désire que son centre-ville devienne un pôle d'attractivité majeur qui soit aussi un lieu de vie que tout le monde s'approprie.

Pour accompagner cette ambition, les grandes orientations du projet devront permettre :

- de définir une identité propre à Manosque dans son rôle de ville-centre ;
- d'accompagner la mutation du centre-ville. Cantonnée dans une enceinte historique, il est nécessaire de le restructurer en le reconnectant aux fonctions urbaines périphériques ; ainsi d'accompagner les évolutions urbaines de la ville de Manosque ;
- de pérenniser et de renforcer la dynamique démographique par une requalification de l'habitat et une densification maîtrisée (reconstruire la ville sur elle-même) ;
- de rendre le centre-ville plus accessible ; lui conférer un véritable caractère urbain afin d'asseoir son périmètre au delà du simple centre historique ;
- de requalifier les espaces publics et le patrimoine pour affirmer le statut de ville-centre ;
- d'installer durablement les composantes d'une activité économique et commerciale complémentaires des zones d'activité.
- d'assurer une animation et une valorisation du patrimoine, facteur d'attractivité.

Le programme « Action cœur de ville » accompagnera la constitution d'un centre-ville à l'échelle de sa fonction urbaine territoriale, étendu, attractif et pacifié. Il s'agira d'affirmer la particularité de Manosque et d'afficher de manière ambitieuse une identité assumée.